



Les migrants

Lettre 135 aux cercles de silence

Juillet 2026

De nombreux candidats aux prochaines élections feraient bien de méditer sur la récente enquête mondiale d'Ipsos, publiée mardi 14 juillet 2026 avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Malgré la montée des discours anti-immigration et les crises économiques, une large majorité continue de défendre le droit de ceux qui fuient la guerre ou les persécutions à trouver refuge dans un autre pays. (lire en fin de cette lettre). Reste à voir si ces données, au-delà de leur valeur analytique, sauront infléchir des politiques nationales, souvent dictées par les perceptions plutôt que par les faits. Ces derniers indiquent que des contrôles aux frontières plus stricts augmentent la demande envers les passeurs et modifient les itinéraires, d'autant que les causes profondes de la migration, qu'elles soient économiques, sécuritaires ou familiales, restent inchangées.

Le président de la république s'ouvre à la diplomatie et à la manière douce pour apaiser des conflits potentiels avec l'Algérie, et les « droites extrêmes ou pas » désirent la manière forte.

Bonne lecture,

Michel Girard

TABLE DES MATIERES

FRANCE	2
Entretiens OFPRA par visio-conférence	2
le niveau minimum de ressources pour les étudiants étrangers passe à 877 euros à compter du 1er août 2026.....	4
Retour à la délivrance de 250 000 visas par an aux ressortissants algériens, droite et extrême droite s'indignent	6
Buzançais (Indre)	7
Lyon.....	7
Reims.....	8
Rennes	9
Saint-Brieuc	10
Somme.....	10
MANCHE	11
Le touquet.....	12
MEDITERRANEE.....	13
UNION EUROPÉENNE.....	18

L'UE travaille sur un régime de sanctions contre les passeurs.....	18
Frontex pourrait bientôt jouer un rôle accru dans le renvoi de migrants	19
Belgique	21
Espagne	24
Italie.....	29
Portugal	31
Suède	33
EUROPE	34
Royaume-Uni	34
Royaume-Uni – France	36
AFRIQUE	39
Afrique du sud.....	39
Bénin	39
Cameroun	41
Éthiopie	42
Libye	42
Madagascar	45
Mauritanie	45
Sénégal	46
Tunisie.....	46
Asie	49
Myanmar	49
AMERIQUE.....	50
Mexique.....	50
USA.....	51
INTERNATIONAL.....	52
Sondage : le soutien aux réfugiés reste solide, mais la confiance dans l’asile s’effrite	52

FRANCE

ENTRETIENS OFPRA PAR VISIO-CONFERENCE

Le tribunal administratif de Melun partiellement une décision du directeur général de l’OFPRA de décembre 2022 agréant des locaux situés dans annule

partiellement une décision d'agrément des locaux servant aux entretiens OFPRA par visio-conférence

Par un jugement du 2 juillet 2026 et après 3 ans de procédure, le tribunal administratif de Melun a annulé des zones d'attente (de Bâle-Mulhouse, Guadeloupe-Pôle-Caraïbes, Modane, Nantes-Atlantique, Nice-Côte d'Azur, Orly, Toulouse-Blagnac et La Réunion-Roland Garros) et des centres de rétention (Hendaye, Mesnil-Amelot et Les Abymes).

La Cimade et l'Anafé avait saisi en février 2023 le Conseil d'État d'un recours contre cette décision qui l'avait renvoyé au tribunal administratif de Melun.

Il a considéré par principe que chaque agrément était une décision à part entière et que *« l'imprécision des décisions attaquées ne permet pas d'identifier avec exactitude le local agréé et de vérifier que les caractéristiques de ce dernier sont propres à répondre aux différentes garanties prévues par le législateur pour assurer la confidentialité des éléments d'information communiqués par le demandeur d'asile à l'OFPRA »*.

Concernant plus spécifiquement les locaux de Modane, de Toulouse Blagnac, du Mesnil-Amelot et d'Hendaye, le tribunal critique la configuration des locaux qui ne permettent pas de garantir la confidentialité, ce qu'avaient pointé les associations.

À l'heure où pour l'application du pacte européen sur la migration et l'asile, de plus en plus d'entretiens pourront avoir lieu par visio-conférence, le jugement qui concernait une ancienne décision abrogée depuis, pourrait conduire l'OFPRA à revoir ses critères pour agréer des locaux pour la plupart situés dans les préfectures, les centres de rétention, les zones d'attente et les établissements pénitentiaires, en précisant leur lieu exact et s'assurer que la confidentialité des éléments de la demande soit garantie.

<https://anafe.org/le-tribunal-administratif-de-melun-annule-partiellement-une-decision-dagrément-des-locaux-servant-aux-entretiens-ofpra-par-visio-conférence/>

Le gouvernement continue à prendre des décisions qui menacent de disparition les associations de solidarité

À l'issue d'une rencontre avec le ministre du Logement, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et ses adhérents alertent solennellement sur les conséquences dramatiques des décisions prises par le Gouvernement concernant l'hébergement, le logement et l'insertion des personnes les plus fragiles.

Alors qu'une canicule meurtrière vient de rappeler que la rue tue en été comme en hiver, l'État annonce la fermeture de milliers de places et s'apprête de facto à en supprimer jusqu'à 10 000 dans les mois à venir. Ces décisions sont en totale contradiction avec l'objectif affiché de maintien de 203 000 places d'hébergement, déjà insuffisantes au vu du nombre des personnes encore à la rue, et avec l'exigence de protection des personnes les plus vulnérables.

L'accumulation des coupes budgétaires depuis 2022 impose désormais des fermetures inédites de dispositifs d'accueil et d'accompagnement partout en France, alors que la pauvreté augmente. La FAS l'a établi dans une enquête publiée en 2025 : une association de solidarité sur trois est aujourd'hui menacée de disparition.

Saturation des structures, dégradation des conditions d'accueil, absence de

solutions pérennes pour des milliers de personnes : les conséquences sont déjà visibles. Cette situation compromet notre capacité collective à protéger les plus vulnérables, mais plus largement à assurer la tranquillité de nos villes, de nos quartiers et de nos campagnes. Cette trajectoire n'est plus soutenable. Elle appelle une prise de responsabilité immédiate du Gouvernement et du Parlement.

Les associations l'ont confirmé au ministre : les politiques de solidarité sont aujourd'hui en danger. Face à des besoins sociaux qui continuent d'augmenter, elles n'ont plus d'autre choix que de fermer des lits, des chantiers d'insertion, de limiter les distributions alimentaires, de mettre fin aux contrats de formations de jeunes en réinsertion, de réduire les horaires d'ouverture des accueils de jour pour les personnes sans-abris ou encore de supprimer des emplois.

Comme l'a rappelé le président de la FAS au ministre : *« S'il vous fallait nous entendre, Monsieur le ministre, c'est que la situation des politiques publiques et des acteurs de la solidarité dont vous avez la charge atteint aujourd'hui un niveau de gravité inédit. Nous refusons de nous y résigner. »*

Nous savons que le contexte budgétaire impose des choix et nous participons, comme d'autres, à l'effort de redressement des finances publiques. En revanche, nous demandons un minimum de loyauté et de cohérence de la part de l'État : les associations ne peuvent être sommées d'assurer des missions toujours plus essentielles tout en voyant leurs moyens diminuer au point de mettre en péril leur existence ; la dignité des personnes comme la tranquillité publique ne peuvent être respectées en laissant les plus fragiles d'entre nous sans solution.

Il est désormais urgent de mettre un terme aux remises à la rue pendant la canicule, sécuriser sans délai les financements des associations de solidarité, de mettre fin à la gestion « *au thermomètre* » de l'hébergement d'urgence et d'accélérer la mise en œuvre d'une politique ambitieuse du Logement d'abord.

La FAS a entendu la détermination du ministre du Logement à prendre les mesures d'urgence et structurelles indispensables pour sauver le secteur. Elle maintient sa mobilisation pour obtenir du Gouvernement et du Parlement les actes indispensables à la survie des associations, à la dignité des plus fragiles et à la tranquillité publique.

<https://www.france-terre-asile.org/communiqués-presse/communiqués-de-presse/communiqué-en-pleine-canicule-le-gouvernement-continue-a-prendre-des-décisions-qui-menacent-de-disparition-les-associations-de-solidarité>

LE NIVEAU MINIMUM DE RESSOURCES POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS PASSE À 877 EUROS À COMPTER DU 1ER AOÛT 2026

Un nouveau décret datant du 22 juin 2026 modifie le niveau de ressources exigées pour la délivrance des titres de séjour pour les étudiants étrangers. Il entrera en vigueur le 1er août. La mesure vise les ressortissants de pays tiers, c'est-à-dire les étudiants étrangers qui ne sont ni citoyens de l'Union européenne (UE), ni de l'Espace économique européen (EEE), ni de la Suisse.

Pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour, les étudiants étrangers devront

présenter un niveau de ressources minimum équivalant à 47 % du SMIC mensuel brut, soit une somme de 877,5 euros, contre 615 euros actuellement. Cette somme n'avait pas été modifiée en France depuis 2002.

Le décret précise que ce seuil financier n'est pas figé : chaque revalorisation du SMIC fera évoluer automatiquement le montant des ressources exigées. La somme de 877,50 euros correspond ainsi à l'état du SMIC à la date de publication du décret. Pour rappel, un étranger souhaitant étudier en France doit demander un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention étudiant (valable de quatre mois à un an), renouvelable au bout d'un an.

Ce n'est pas la première fois que les étudiants non européens sont dans le viseur du gouvernement. Selon un précédent décret, la majorité des étudiants non européens vont devoir payer des droits d'inscription en très forte hausse dès la rentrée prochaine. Parue le 20 mai dans le cadre d'un nouveau plan baptisé « *choose France for higher education* », cette mesure vise à éviter "l'appauvrissement" des facultés françaises.

Enfin, un autre décret paru le 27 juin au Journal officiel a confirmé qu'à partir du 1er juillet 2026, les étudiants non européens et non boursiers n'auront plus le droit aux aides personnalisées au logement (APL). Le gouvernement défend une logique de rééquilibrage financier, et soutient que l'augmentation des frais renforcerait la valeur perçue des diplômes français et attirerait des profils jugés à fort potentiel ou disposant de ressources suffisantes, dans une logique proche de certains pays anglo-saxons.

De nombreuses manifestations étudiantes ont eu lieu au mois de mai dernier pour dénoncer cette mesure.

Demain au féminin : accompagner des femmes vers des métiers où elles sont encore trop peu représentées

Parce que l'insertion professionnelle passe aussi par la découverte de nouveaux horizons, Forum réfugiés a souhaité accompagner des femmes bénéficiaires d'une protection internationale à dépasser les freins linguistiques, culturels et sociaux qui limitent encore trop souvent leur accès à l'emploi. C'est dans cette perspective qu'est né « Demain au féminin », un parcours d'accompagnement destiné à permettre à dix participantes de gagner en confiance, de renforcer leur maîtrise du français et d'oser se projeter dans des secteurs où les femmes restent encore sous-représentées.

Pendant trois mois, les participantes ont bénéficié d'un accompagnement mêlant apprentissage de la langue, développement personnel et découverte du monde professionnel.

Le programme comprenait :

- des cours de Français Langue Étrangère à visée professionnelle (FLE) ;
- des ateliers consacrés aux codes du monde du travail, à la confiance en soi et à la construction du projet professionnel ;
- des visites d'entreprises afin de découvrir des métiers dans l'industrie, le recyclage, la logistique, le maraîchage, la restauration ou encore l'économie sociale et solidaire, avec des échanges privilégiés avec des professionnels.

Le 2 juillet 2026, cette première édition s'est achevée au restaurant L'ILO, à

l'occasion d'un moment riche en émotions. Les participantes ont partagé leur parcours, leurs réussites et leurs ambitions avant de recevoir leur certificat de fin de formation.

Une réussite collective

Cette première édition est avant tout une réussite collective. Elle n'aurait pas été possible sans l'engagement de partenaires pleinement investis.

En créant des passerelles entre les talents de ces femmes et les besoins des entreprises, Forum réfugiés démontre qu'il est possible de favoriser une insertion professionnelle durable tout en encourageant une plus grande mixité dans des secteurs qui ont besoin de tous les talents.

Cette première édition, portée par l'engagement de l'ensemble des partenaires, ouvre la voie à de nouvelles initiatives au service de l'insertion professionnelle des personnes réfugiées.

<https://www.forumrefugies.org/l-association/nous-connaître>

RETOUR A LA DELIVRANCE DE 250 000 VISAS PAR AN AUX RESSORTISSANTS ALGERIENS, DROITE ET EXTREME DROITE S'INDIGNENT

Depuis des décennies, les relations entre la France et l'Algérie alternent entre périodes d'apaisement et de tensions. Neuf mois après avoir quitté Alger, à la demande du président Emmanuel Macron, l'ambassadeur français est revenu en Algérie il y a deux mois avec un objectif : rétablir la relation entre les deux pays. Pour illustrer cette volonté de rapprochement, il entend relancer massivement la délivrance de visas pour la France aux ressortissants algériens. L'objectif affiché est de revenir à 250 000 visas, soit le niveau d'avant crise entre Paris et Alger.

Tout est parti d'un entretien diffusé mercredi par le média « Tout sur l'Algérie ». Un chiffre a particulièrement retenu l'attention : celui des 250 000 visas que la France prévoit de délivrer de nouveau aux citoyens algériens.

Le président du Rassemblement national, dénonce une "*capitulation du macronisme face au régime algérien*". Son allié, le président de l'Union des droites pour la République, évoque de son côté "*une humiliation*" et "*une trahison*". Le candidat LR à l'élection présidentielle s'oppose lui aussi à cette décision. Dans un communiqué, le président des Républicains demande "*solennellement*" au Président de la république d'y renoncer. Il regrette qu'aucune contrepartie ne soit exigée, notamment concernant les expulsions de ressortissants algériens en situation irrégulière.

Même critique du côté de l'eurodéputé Les Républicains qui estime que la diplomatie française est "*otage d'un président déterminé à envoyer jusqu'au bout des preuves de soumission volontaire*". Il reproche également à l'ambassadeur de ne pas avoir évoqué, lors de son entretien accordé au média algérien, le cas de ce journaliste français détenu depuis plus d'un an en Algérie.

BUZANÇAIS (INDRE)

Un nouveau bâtiment pour le centre d'accueil de demandeurs d'asile

Des travaux de construction sont en cours au centre d'accueil de demandeurs d'asile de Buzançais. Une extension est prévue. Elle doit permettre d'accueillir 52 résidents qui, pour le moment, sont hébergés dans des logements éparpillés, pour faciliter leur accompagnement.

Des travaux de construction sont en cours au centre d'accueil de demandeurs d'asile de Buzançais. Les travaux ont commencé en avril 2026, mais la phase de construction se déroule sur un peu moins de deux semaines. Mardi 21 juillet 2026, le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment d'accueil des demandeurs d'asile du CADA de Buzançais est presque entièrement assemblé. Une rapidité due à la méthode de construction : des modules sont préfabriqués en usine, puis directement assemblés sur place. *"Dans cette situation, où le chantier se trouve à proximité immédiate d'habitations, cela permet de réduire au maximum les nuisances pour les habitants"*, explique le responsable des programmes chez Adoma, le bailleur qui gère le CADA.

Ce nouveau bâtiment doit permettre d'accueillir 52 habitants en demande d'asile, pour le moment installés dans des logements disséminés dans la commune. *"La phase de travaux doit durer jusqu'en novembre, pour une installation dès janvier 2027"*. Ces 52 habitants dépendent donc déjà du CADA de Buzançais, mais vont pouvoir bénéficier d'un logement sur place. *"Nous avons 60 habitants déjà sur place"*, décrit la directrice adjointe du centre, *"ce n'est pas une augmentation de place, mais une réinternalisation. L'idée est de tout centraliser, et de permettre à tous de pouvoir plus facilement se mobiliser sur les activités que l'on propose"*.

L'extension est composée de trois étages. Le rez-de-chaussée doit accueillir un appartement accessible aux personnes à mobilité réduite, des bureaux et une salle polyvalente. Les deux niveaux supérieurs sont prévus pour des logements allant de trois à cinq chambres. Cela répond aux besoins du public accueilli : *"le CADA a 12 places réservées pour des femmes seules, mais sinon nous avons beaucoup de familles avec des profils variés, cela va de couples avec cinq enfants, à des mères seules avec deux enfants"*.

Pour une originaire de la République démocratique du Congo, arrivée à Buzançais en janvier 2026, rassembler tous les résidents est très positif : *"quand tout le monde sera là, les enfants joueront ensemble et nous, les mamans, nous pourrons nous retrouver et échanger. Cela peut nous aider à oublier tous les moments durs que l'on a vécus"*. Parmi les quelque 110 résidents temporaires du centre, près d'une quinzaine de nationalités sont représentées.

<https://www.ici.fr/centre-val-de-loire/indre-36/buzancais/buzancais-un-nouveau-batiment-pour-le-centre-d-accueil-de-demandeurs-d-asile-9336715>

LYON

Sirac accompagne les réfugiés en leur proposant des CDI dans l'industrie

Sirac, est le nom d'une montagne du massif des Écrins. Pour le fondateur, passionné d'alpinisme, ce nom illustre sa vision de l'entrepreneuriat comme « *une aventure collective où l'on est « encordé », confronté à des imprévus et où la vie de chacun dépend de la solidarité du groupe* », explique-t-il depuis ses bureaux à Villeurbanne.

Ancien conseiller municipal encarté au parti radical, il a créé en 2009 Sirac,

une structure qui met ses salariés à disposition des entreprises. Sirac a débuté sur des champs variés, mais une partie de son activité s'est spécialisée depuis 2025 dans le Rhône sur l'insertion professionnelle des réfugiés politiques dans le secteur industriel.

Contrairement aux agences d'intérim classiques, Sirac embauche des personnes en CDI pour ensuite les faire travailler dans des industries. Le fondateur et son équipe accompagnent aussi ces réfugiés, qui ont souvent vécu un parcours difficile, et lèvent les « *freins périphériques* » qui pourraient compromettre leur emploi : problèmes de mobilité (achat de scooter), difficultés administratives ou chocs culturels avec la compréhension du monde de l'entreprise français.

L'insertion professionnelle des réfugiés est en effet complexe, en France, plus de 60 % des réfugiés n'ont pas trouvé un travail stable un an après l'obtention du titre de séjour en 2024 selon la plateforme RSE.

A 19 ans, il est arrivé encore mineur en France depuis la Guinée Conakry où il a fui une situation familiale difficile. Lyon n'était pas une destination qu'il avait envisagée, mais ses diverses rencontres l'ont amené ici. Grâce à son éducatrice, il a aussi croisé la route de Sirac. Arrivé en 2021 en France, il a fait un CAP en agroalimentaire et travaillait en boulangerie. Depuis plusieurs mois, il travaille dans l'usine familiale Anselme où il réalise le glaçage du pâté-croûte, un aliment qu'il ne connaissait pas. Il arrive le matin à 6 heures en transports et repart à 13h30. Mais il aimerait pouvoir venir plus tôt : « *avec le CDI, j'espère pouvoir m'acheter une voiture pour commencer dès 5h. Pour l'instant, je dois épargner. Le statut me permet de vivre plus confortablement et j'ai pour projet de m'acheter une maison un jour.* »

L'État soutient le dispositif sur les trois premières années, jusqu'en 2028 pour le Rhône, pour couvrir les coûts de mise en place et de réseau. À terme, le système doit s'autofinancer grâce aux facturations aux entreprises utilisatrices. Le modèle calque ses tarifs sur ceux de l'intérim, incluant la marge et l'accompagnement. Une offre économiquement acceptable pour les industriels qui y voient une alternative moins coûteuse et plus efficace que le turnover habituel de l'intérim. Il faut souvent quatre à cinq intérimaires pour en garder un, contre un à deux avec Sirac.

<https://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20260709-tribune-de-lyon-sirac-accompagne-les-re-fugie-s-en-leur-proposant-des-cdi-dans-l-industrie.pdf>

REIMS

Le camp de réfugiés de Saint-John Perse étouffe

Quand les températures grimpent à 35 °C à Reims, sous les tentes du camp de réfugiés au parc Saint-John-Perse à Reims, une quinzaine de migrants suffoquent sous la chaleur. Le collectif Sövkipeu s'alarme de conditions jugées indignes, décuplées par la canicule. Il demande à la préfecture de la Marne d'activer son plan grand chaud.

Au bout de la plaine grillée par la chaleur, une quinzaine de tentes forment une ligne bleue à l'horizon sous les arbres. Plantées à l'ombre et pourtant, à l'intérieur, c'est irrespirable pour Anna. "Il y a une grosse chaleur dedans, tu peux mourir car tu n'arrives pas à respirer." L'adolescente albanaise vit dans ce camp avec sa fratrie et ses parents depuis quatre mois. "Même dans la nuit, on ne dort pas dans la tente. C'est trop compliqué... Tu t'énerves, tu as mal à la tête..."

40° sous leur tente et une odeur âcre saisissante. C'est peut-être ça le plus dur

pour son petit frère de 11 ans, Alexandre, qui ne peut pas se doucher tous les jours. *"Quand je vais à l'école, il y en a qui se moquent de moi."* Il nous montre la petite fontaine à eau, où ils remplissent leurs bouteilles derrière le terrain de pétanque. *"L'eau parfois elle est chaude, sous cette chaleur c'est pas agréable."*

À leurs côtés, un membre du collectif d'aide aux réfugiés Sövkipeu croise les bras et soupire, ulcéré de les voir vivre dans ces conditions. Il exige que la préfecture agisse. *"Les personnes présentes ici ont appris qu'il n'y était pour l'instant pas prévu d'avoir d'hébergement au frais. La préfecture n'a pas l'air de se soucier de la vie de ces personnes."* *"Peut-être qu'elle pousse le risque jusqu'à ce qu'il fasse beaucoup trop chaud comme ça avait été le cas lors de la deuxième vague de chaleur au mois de juin ?"* Non loin, un bénévole acquiesce : *"J'ai peur un jour qu'un drame n'arrive ici."* En effet, fin juin lors de la vigilance rouge canicule, les occupants du camp Saint-John Perse avaient bénéficié de structures d'hébergement d'urgence ou de chambres d'hôtel.

La préfecture de la Marne répond que le département étant pour le moment sous le régime de vigilance orange canicule *"la prise en charge inconditionnelle"*, n'est pas à l'ordre du jour. Cependant, ses services assurent que le *"dispositif s'articule autour d'une présence et d'une vigilance de terrain renforcée"* avec des mises à l'abri en ou en structure d'hébergement prévues pour les personnes à la rue *"qui présentent une vulnérabilité particulière, comme les familles avec enfants, les personnes âgées ou les personnes malades non stabilisées."*

La Préfecture précise que *"les horaires d'ouverture des accueils de jour sont étendus pour permettre aux publics de se mettre à l'ombre, d'être informés sur les points d'eau accessibles et d'accéder à des espaces rafraîchis."*

Par ailleurs, la Ville de Reims indique être *"en lien étroit avec les services de l'Etat, une étude est en cours afin de déterminer les modalités permettant de procéder à l'évacuation prochaine du terrain, que la Ville souhaite pérenne et définitive."* Elle ajoute que *"rester particulièrement attentive aux enjeux sanitaires et de sécurité sur le parc et, par l'intermédiaire de son CCAS, soutient financièrement les associations qui accompagnent ces personnes au quotidien."* En attendant, le collectif Sövkipeu invite chacun et chacune à faire des dons en eau et produits d'hygiène principalement.

<https://www.ici.fr/grand-est/marne-51/reims/marne-on-ne-peut-pas-respirer-en-pleine-canicule-a-reims-le-camp-de-refugies-de-saint-john-perse-etouffe-2665079>

RENNES

Des dizaines de migrants trouvent refuge dans un parc à Rennes

Ils sont 79 migrants originaires de Côte-d'Ivoire, de République démocratique du Congo ou encore d'Afghanistan venus en France pour fuir leur pays et se retrouvent sans domicile fixe. Ils vivent dans le parc Beauregard à Rennes depuis le mois de mars 2026, et font face (en plus des conditions de vie très précaires) aux aléas climatiques. Ils ont affronté les récents épisodes de canicules dans des toiles de tentes où plus de 50 degrés ont été mesurés à l'intérieur.

Une famille congolaise est arrivée dans le parc de Beauregard il y a un mois. L'année dernière, ils ont fui leur pays d'origine, la République démocratique du Congo, pour trouver refuge en France. Après une demande d'asile refusée, les parents ont été contraints de vivre à la rue avec leurs quatre enfants. *"C'est inhumain ! Nous vivons dans*

la même tente, sans électricité, avec un seul accès à l'eau potable. J'ai peur mais je me bats pour mes enfants", raconte la mère.

Quelques mètres plus loin, un Géorgien, vit avec sa femme et ses quatre enfants sous sa toile de tente. *"Mon fils est asthmatique, il a du mal à respirer ici", souffle l'homme de 44 ans. "La semaine dernière, pendant la canicule, il faisait 50 degrés dans les toiles de tente. C'était irrespirable malgré l'aide de la Croix-Rouge qui a pu nous reloger dans le gymnase."* Toutes les personnes qui ont trouvé refuge dans ce parc rennais sont en attente d'une demande d'asile. Ils espèrent voir leur situation évoluer afin d'obtenir des papiers pour pouvoir chercher un travail et un logement.

Ces toiles de tentes, c'est l'association rennaise Utopia 56 qui les a données à ces sans-abris. *"Si nous ne sommes pas là pour eux, il n'y a personne", s'indigne le coordinateur de l'association d'aide aux personnes migrantes et réfugiées ou en détresse. "L'État et le Département ne font pas leur travail de protection de l'enfance. Ils sont livrés à eux-mêmes sans aucune aide ici", enchaîne-t-il.* Parmi ces 79 personnes présentes dans ce parc rennais, il y a 31 enfants dont le plus jeune a 2 ans. *"Quel message la France envoie-t-elle à ces enfants ? Des enfants qui grandissent dans le rejet, dans l'exclusion et dans la survie".* Alors, pour essayer d'améliorer le quotidien de ces enfants, l'association dit faire son maximum pour qu'ils soient le moins possible exclus de la société, elle s'occupe notamment de favoriser leur accès à l'école. Les bénévoles accompagnent également les familles dans leurs démarches juridiques et administratives.

<https://www.ici.fr/bretagne/ille-et-vilaine-35/rennes/c-est-inhumain-mais-je-me-bats-pour-mes-enfants-des-dizaines-de-migrants-trouvent-refuge-dans-un-parc-a-rennes-2844023>

SAINT-BRIEUC

Pendant l'été, un collectif propose d'offrir l'hospitalité à un jeune migrant, quelques jours ou plus

À Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) et alentours, un réseau de 150 familles, de façon pérenne ou ponctuelle, reçoivent une cinquantaine de mineurs isolés. Elles proposent un lit certes, mais partagent également le quotidien, assurent le suivi scolaire ou administratif de ces jeunes. En somme, une rencontre enrichissante, qu'il est possible de pratiquer le temps d'une parenthèse estivale, comme le propose désormais le Collectif d'accueil des jeunes migrants et leurs accompagnants (CAIMA). Une parenthèse d'été, pensée souple, pour découvrir la richesse d'une rencontre avec un mineur isolé. Et qui sait, se laisser tenter à plus long terme.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-brieuc-22000/pendant-le-ete-ce-collectif-propose-doffrir-lhospitalite-a-un-jeune-migrant-quelques-jours-ou-plus-a-saint-brieuc-657dc4cc-7b9f-11f1-a705-e1977a1c2ed8>

SOMME

Les nouveaux moyens des secouristes et des gendarmes

Le préfet de la Somme, a passé en revue les effectifs et les nouveaux moyens des pompiers, des sauveteurs, des gendarmes, en Baie de Somme. Un aéroglisseur pour les sauveteurs en mer au Crotoy, un drone dernière génération pour les gendarmes. Chaque année, le dispositif sur le littoral *"s'améliore, parce qu'on tient compte des expériences"*, indique le préfet. Deux objectifs sont affichés : la protection des vacanciers

et des Samariens (la préfecture a compté une dizaine d'incident graves depuis le début de l'année) et la lutte contre l'immigration illégale.

"Nous avons eu une démonstration du nouveau drone de la gendarmerie.

L'appareil aux quatre hélices et multiples caméras qui coûte 7.500 euros dans le commerce. Il fait à peine 1,2 kg, 30 cm de large pour 15 cm de hauteur. *"On l'utilise avec une portée entre 1 à 2 km, et à une hauteur maximum de 120 mètres de haut. Il est résistant au vent et affiche une autonomie largement supérieure. Chaque batterie permet de rester en l'air pendant une quarantaine de minutes". "On a la possibilité d'utiliser ce drone en mode thermique, afin de tester des sources de chaleur" et pour lutter contre l'immigration clandestine sur la côte picarde notamment de nuit. Grâce à ces coordonnées, on donne un emplacement sur ce que l'on voit. Ce drone est bourré d'intelligence artificielle : "Elle nous permet de compter le nombre d'individus, de véhicules présents sur le secteur. La fonction du tracking qui permet de suivre un individu qui pourrait nous sembler suspect, déceler éventuellement un port d'armes ou autre." Le drone est capable de déployer un mini projecteur pour illuminer une zone précise, mais il peut aussi déclencher une sirène. Le télépilote peut également se servir du haut-parleur de l'appareil pour délivrer des messages à la population ou aux contrevenants.*

Il servira notamment à détecter les passeurs qui envoient, sur des bateaux de fortune, un certain nombre de migrants à la mort, parce qu'ils traversent la Manche dans des conditions tout à fait effroyables." Mais l'utilisation d'un tel appareil pour lutter contre l'immigration clandestine sur le littoral picard est soumis à l'autorisation du préfet.

En 2025, au cours de la saison estivale, 21 personnes se sont retrouvées en difficulté et ont eu besoin des secours. Quatre personnes se sont noyées. *"Le dispositif était déjà bon avant, mais on l'améliore chaque année",* souligne le préfet de la Somme.

<https://www.ici.fr/emissions/l-invite-de-la-redaction-ici-picardie/rollon-mouchel-blaisot-prefet-de-la-somme-chaque-annee-on-ameliore-le-dispositif-pour-la-securite-estivale-8020880>

<https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-picardie/somme-un-nouveau-drone-pour-lutter-contre-l-immigration-clandestine-deploye-sur-la-cote-picarde-2333711>

MANCHE

Un bateau arrivé au Royaume-Uni avec près de 130 personnes à bord, un record pour une seule embarcation

Vendredi 10 juillet 2026, un bateau transportant 128 migrants est arrivé sur les côtes anglaises. Au total, 225 migrants sont arrivés en Angleterre au cours de la journée de vendredi à bord de trois bateaux, selon des chiffres du ministère britannique de l'Intérieur. L'un d'eux transportait donc 128 personnes, alors que le plus grand nombre de personnes observé sur un bateau jusqu'ici était de 125, en septembre 2025.

Sans confirmer le chiffre, un porte-parole du Home Office a affirmé dimanche 13 juillet 2026 que les *"réseaux de passeurs prenaient plus de risques que jamais, le nombre de personnes qu'ils entassent dans des bateaux non navigables augmentant d'année en année"*.

Le nombre de migrants arrivés au Royaume-Uni après avoir traversé la

Manche a diminué de 41% au premier semestre 2026 comparé à la même période l'année précédente, selon des chiffres du ministère de l'Intérieur publiés début juillet 2026. Le nombre d'arrivées s'élève actuellement à 12 439 depuis le 1er janvier.

Et selon la ministre de l'Intérieur britannique, il y a urgence à inscrire les récentes réformes dans la loi. Selon des données Home Office qui ont fuité dans la presse, plus de 400 000 migrants en situation irrégulière se trouveraient actuellement eu Royaume-Uni. Une situation intolérable pour le gouvernement et pour la ministre qui a fait de la lutte contre l'immigration illégale "*une mission morale*". Parmi les mesures prévues, le nouveau dispositif, soumis aux conditions de ressources, obligera les réfugiés à payer un forfait pour rembourser leurs frais de subsistance pris en charge par l'État britannique quand ils étaient demandeurs d'asile.

Le gouvernement britannique veut également encadrer les recours à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour pouvoir augmenter les expulsions.

LE TOUQUET

Le corps d'un homme probablement "candidat à l'exil" retrouvé sur une plage

Le corps d'un homme d'une trentaine d'années a été retrouvé dans la nuit de jeudi 10 à vendredi 11 juillet 2026 sur une plage du Touquet, dans le Pas-de-Calais. Il est "*fortement suspecté que la personne décédée*" soit "*un candidat à l'exil*", a appris l'AFP vendredi 10 juillet auprès du parquet et d'une source policière. Selon le parquet de Boulogne-sur-Mer, le décès de cet homme pourrait être lié au départ d'une embarcation ayant tenté de rejoindre l'Angleterre clandestinement jeudi en fin de soirée. Une enquête pour homicide involontaire a été ouverte, a-t-il précisé. Le corps a été découvert vers 3 h par les gendarmes de la lutte contre l'immigration illégale et clandestine, selon une source policière.

Dans la même nuit de jeudi à vendredi, une opération de sauvetage de migrants a été menée entre Stella-Plage et Le Touquet, a indiqué la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord. **Quarante personnes ont ainsi été secourues.** L'embarcation avec le reste de ses occupants a poursuivi sa route et a atteint l'Angleterre vendredi dans la matinée.

"*Cette nuit, un homme est mort. Si les circonstances exactes de son décès sont encore floues, une chose est sûre : c'est la frontière qui l'a tué*", a réagi vendredi l'association Utopia 56.

Selon un rapport de la commission parlementaire sur les accords du Touquet présenté début juillet, 31 personnes sont mortes en mer en 2025 à la frontière franco-britannique, après 78 en 2024. Dans son rapport, la commission d'enquête parlementaire dresse un "*constat d'échec*" de la politique migratoire à la frontière franco-britannique, et demande l'abrogation des accords du Touquet de 2003. Elle insiste notamment sur le caractère "*opaque*" et une action "*inefficace*" menée à la frontière qui, loin de dissuader les traversées, a surtout déplacé les routes migratoires, entraînant une "*crise humanitaire à bas bruit*".

MEDITERRANEE

Entraves aux activités de sauvetage

Depuis l'entrée en vigueur début 2023 du décret Paintedosi sur l'encadrement des navires humanitaires, les ONG ne cessent de dénoncer des entraves à leurs activités en mer. Selon le texte, les bateaux sont contraints de se rendre immédiatement dans le port qui leur est attribué juste après un sauvetage. Ces ports sont souvent très éloignés de la zone de recherche et sauvetage. Si les règles ne sont pas respectées, l'Italie peut alors immobiliser ces navires.

"En partant immédiatement après l'opération de secours, on laisse la zone déserte, les États européens ayant renoncé à leurs responsabilités de sauvetages en mer. C'est une grande source de frustration pour nous, et surtout, cela nous fait craindre une augmentation des naufrages invisibles", ces embarcations "fantômes" qui sombrent en mer sans que personne ne le sache. D'après des chiffres publiés le 2 juin 2026 par « *Justice Fleet* », une alliance de 13 ONG de recherche et sauvetage, 41 navires humanitaires ont ainsi été retenus en mer depuis l'entrée en vigueur du décret le 2 janvier 2023, pendant l'équivalent de 1075 jours cumulés.

Près de 1 500 morts en Méditerranée

Depuis le début de l'année 2026, au moins 1 484 migrants ont péri en Méditerranée en tentant de rejoindre les rives européennes, selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM). L'an dernier à la même période, l'agence onusienne avait comptabilisé 929 personnes mortes dans cette zone maritime.

Canots surchargés et en mauvais état, distances de traversée rallongées, politique d'interceptions en mer, entraves aux activités des navires de sauvetage... sont autant de facteurs permettant d'expliquer cette hausse des morts en Méditerranée.

Les accords conclus ces dernières années entre l'Union européenne et les pays de départ, tels que le Maroc, la Tunisie ou la Libye, pour stopper les canots de migrants, sont aussi régulièrement pointés du doigt. *"Les autorités européennes ont créé des forces d'interception de l'autre côté de la rive [méditerranéenne]",* expliquait le mois dernier le directeur de recherches au CNRS, spécialiste des migrations maritimes. *"Les Tunisiens et les Libyens ne sont pas des marins, ils ne font pas de sauvetage. Or, toute interception en mer comporte des risques. Il est impossible de mener une interception sans avoir recours à la force. (...) Beaucoup d'interceptions entraînent des décès, dont nous n'avons pas toujours connaissance".*

Au moins 50 migrants portés disparus après un naufrage au large de la Libye

Au moins 50 migrants sont portés disparus après que leur canot en bois a chaviré en mer Méditerranée, mardi 14 juillet 2026, ont indiqué plusieurs sources sécuritaires. Dix personnes de la même embarcation ont été secourues près de l'île d'El-Bardaa, à environ 70km de Tobrouk, dans l'est de la Libye. L'embarcation, qui transportait une soixantaine d'exilés, originaires d'Afrique subsaharienne, avait pris la mer le matin même dans l'espoir de rejoindre l'Europe, selon les survivants.

La veille, quatre corps de migrants avaient déjà été récupérés au large de

Tobrouk, toujours dans l'est de la Libye, et 24 personnes avaient été prises en charge. Leur embarcation était à la dérive dans les eaux libyennes depuis deux semaines. *"Le canot transportait 28 migrants qui ont fait face à des conditions extrêmement difficiles à bord d'un bateau délabré". "Les survivants ont été emmenés dans un hôpital local pour un traitement médical"*.

Depuis l'an dernier, la route de Tobrouk, menant de cette ville de l'est libyen à l'île grecque de Crète, s'est largement développée afin d'échapper aux contrôles renforcés dans l'ouest et autour des îles de la mer Égée. Mais sur cette route, les dangers en mer sont importants et les naufrages fréquents. *"Les distances sont multipliées par trois voire quatre : depuis Tobrouk, les migrants doivent traverser toute la Méditerranée centrale pour atteindre les rives européennes, sans compter qu'aucun navire de sauvetage ne sillonne cette zone. Les canots partis de Tobrouk qui dérivent n'ont aucune chance d'être secourus"*.

Avec ce changement d'itinéraire migratoire, la Crète s'est rapidement vue débordée pour accueillir les nouveaux arrivants. Depuis le 1er janvier 2026, quelque 8 000 personnes ont débarqué en Crète, selon les chiffres du Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). L'île ne dispose pas de centres d'accueil. Les exilés qui viennent de débarquer peuvent passer quelques nuits en Crète avant d'être rapidement transférés en Grèce continentale.

L'Ocean Viking

38 exilés sauvés

Le samedi 18 juillet 2026, l'Ocean Viking, de SOS Méditerranée, a secouru 38 exilés au large de la Tunisie. Parmi les personnes secourues, on compte huit femmes et plusieurs mineurs. Le navire a débarqué mardi 21 juillet 2026 les rescapés au port de Civitavecchia, près de Rome, après *"trois jours de navigation inutiles"*, estime l'ONG.

Au cœur d'une Méditerranée de plus en plus mortelle

L'Ocean Viking a levé l'ancre depuis le port sicilien de Syracuse pour plusieurs semaines de patrouille dans les eaux internationales au large de la Tunisie et de la Libye à la recherche d'embarcations en détresse.

L'année 2026 s'annonce déjà comme l'une des plus meurtrières en Méditerranée depuis 2014 - date des premiers recensements de l'Organisation internationale des migrations (OIM) - pour les migrants partis du continent africain vers l'Europe. En six mois, 1 570 personnes ont péri en tentant la traversée d'après l'agence onusienne. Des chiffres sous-estimés, selon l'équipage de l'Ocean Viking qui rappelle que des centaines de personnes disparues en mer ne sont pas comptabilisées.

Avec ses 69 mètres de long et sa coque rouge reconnaissable, le navire, battant pavillon norvégien, opérait autrefois sur les plateformes pétrolières de mer du Nord avant d'être converti en bateau de recherche et de sauvetage par SOS Méditerranée en 2019. L'ONG française a installé à son bord une clinique, des containers-refuges pouvant accueillir plusieurs centaines de rescapés, des tonnes de matériel d'urgence et trois canots à moteurs semi-rigides propulsés à flots par des grues hydrauliques pour réaliser les opérations de sauvetage. L'équipage professionnel composé d'une trentaine de personnes comprend des marins, sauveteurs, médecins, logisticiens et une équipe dédiée à l'accueil

et à la protection des rescapés une fois secourus à bord du navire.

Pendant une semaine, à la veille du départ, l'Ocean Viking s'est préparé à tous les scénarios possibles, réalisant une série d'entraînements en mer et sur le pont du navire. *"Nous nous tenons prêts à gérer un afflux massif de personnes nécessitant des soins urgents. Nous pourrions être amenés à intervenir simultanément sur des cas de noyades, de déshydratations, de coups de chaleur, d'hypothermies, de traumatismes, de brûlures corrosives liées au fuel mélangé au sel. La Méditerranée est un environnement mortel et elle le devient de plus en plus. La criminalisation permanente des ONG réduit notre capacité à patrouiller en mer et rend la traversée d'autant plus dangereuse pour les personnes exilées"*, estime la sage-femme et responsable de l'équipe médicale.

Face à cette crise majeure aux portes de l'Europe, les ONG affrétant des navires de sauvetage en Méditerranée ont de plus en plus de difficultés à agir. Constamment dans le viseur des autorités italiennes, elles dénoncent un *environnement légal et sécuritaire de plus en plus répressif à leur égard*, de surcroît depuis l'arrivée du gouvernement de droite radicale en 2022.

En février 2026, ce dernier a signé un projet de loi, pouvant être adopté prochainement par le Parlement, visant à interdire l'accès aux eaux territoriales italiennes pour les navires humanitaires en cas de "menace pour la sécurité nationale" ou de "pression migratoire". Présentée comme un *"blocus naval"*, cette mesure, pouvant contrevenir aux conventions maritimes internationales, constitue une épée de Damoclès pour les ONG comme SOS Méditerranée déjà éprouvées par les législations italiennes en vigueur.

Depuis 2023, le décret Piantedosi ratifié par le gouvernement italien oblige les bateaux humanitaires à effectuer de longs détours pour débarquer en lieu sûr les rescapés de la Méditerranée. À chaque sauvetage, les autorités italiennes leur attribuent des ports le plus souvent au nord de l'Italie, vers lesquels les navires humanitaires ont l'obligation de se diriger *"sans délai"*.

"Les capitaines se retrouvent dans des situations absurdes où ils doivent choisir entre deux crimes : celui de ne pas porter assistance à des embarcations en détresse, contrevenant au droit de la mer, ou bien de ne pas respecter les directives italiennes, ce qui les expose à des amendes et une possible saisie ou immobilisation des bateaux", dénonce le chef des opérations de recherche et de sauvetage à bord de l'Ocean Viking.

Du fait de cette politique dite *"des ports lointains"*, la flotte humanitaire en Méditerranée (une quinzaine de bateaux au total) déplore avoir effectué plus de 1 000 jours de navigation *"inutile"*, en dehors des zones de recherche et de sauvetage, et dépensé des millions d'euros en frais de carburant supplémentaires.

Malgré un contexte légal et politique peu favorable, les conditions météorologiques s'annoncent clémentes pour l'Ocean Viking à l'aube de sa 48^e *"rotation"* en Méditerranée. Aux abords de la zone de recherche et de sauvetage maltaise, pas une vague ne ride l'horizon. *"Généralement, c'est en été que s'effectuent la plupart des départs depuis les côtes libyennes et tunisiennes, d'autant plus qu'aujourd'hui le léger vent du sud est favorable à la navigation pour de frêles embarcations"*, remarque le coordinateur de la mission de recherche et de sauvetage depuis la passerelle de l'Ocean Viking.

C'est aussi au cours de la période estivale que les garde-côtes libyens

effectuent le plus de patrouilles en mer, forçant les embarcations chargées d'exilés à prendre plus de risques. Depuis début 2026, les interceptions en mer s'intensifient, les garde-côtes libyens ont refoulé plus de 11 800 personnes migrantes vers le continent, selon l'OIM.

Depuis 2017, avec la bénédiction de Bruxelles, l'Italie a renforcé sa coopération avec les autorités libyennes alors même que, selon la mission d'enquête de l'ONU sur la Libye en 2023, les garde-côtes libyens apparaissent "étroitement liés à des milices et des groupes armés auteurs d'exactions, agissant en étroite coordination avec des réseaux de contrebande et de trafic en Libye".

Les organisations humanitaires dénoncent l'externalisation de la politique migratoire européenne qui se rend complice de violations des droits humains commises en Libye. Dans un rapport, Amnesty International alerte sur la coopération renforcée de l'UE avec les autorités de l'Est et de l'Ouest de la Libye, alors même que ces acteurs intensifient une *"répression xénophobe et raciste à l'encontre des réfugiés et des migrants"*, se traduisant par des *"arrestations de masse, des détentions arbitraires et des expulsions collectives"*. *"Les pays européens ont consacré des centaines de millions d'euros à la gestion des migrations en Libye. Ce soutien favorise les interventions violentes des garde-côtes libyens. Ces acteurs, connus pour leurs exactions, sont récompensés lorsqu'ils interceptent des migrants. Cette coopération accrue entre l'Europe et la Libye les incite à adopter une ligne de plus en plus dure à l'encontre des migrants et aussi des navires de sauvetage"*.

Le 24 août 2025, alors que l'Ocean Viking s'apprêtait à secourir une embarcation en détresse, l'équipage s'est retrouvé sous le feu d'un patrouilleur des garde-côtes libyens. L'embarcation, un modèle Corrubia baptisé Houn 664, n'était autre qu'un bateau fourni en 2023 par l'Italie dans le cadre d'un programme européen avec Tripoli. Si aucun membre de l'équipage ni aucun des 87 migrants secourus n'a été blessé, la passerelle et plusieurs équipements de sauvetage ont été endommagés.

À bord, le traumatisme de l'attaque est présent dans toutes les têtes. À l'approche des eaux internationales au large de la Libye, une pointe d'appréhension est palpable sur le pont de l'Ocean Viking. Mercredi 15 juillet 2026, à l'heure du briefing matinal, l'équipage déplore un nouveau naufrage venu ternir le tableau déjà sombre de la crise méditerranéenne. Partie de Tobrouk, à l'est de la Libye, une embarcation chargée d'une soixantaine de personnes a chaviré la veille. Seules 10 d'entre elles ont survécu. Les discussions se poursuivent sur la mise en œuvre du nouveau Pacte européen pour les migrations, qui pourrait compliquer la prise en charge des rescapés une fois débarqués en Italie.

Face à l'arsenal juridique et sécuritaire croissant déployé par les pays européens, les membres de SOS Méditerranée continuent à croire fermement à leur mission. *"Il est vraiment déplorable que l'on ne parle de la crise en Méditerranée qu'en termes juridiques et sécuritaires. On oublie de regarder les histoires personnelles des protagonistes, ceux qui se déplacent car ils ne peuvent rester en sécurité où ils se trouvent. C'est une histoire d'humanité. En 2026, nous nous montrons toujours incapables de témoigner d'une once d'empathie pour des populations vulnérables. Je crois que l'approche que l'Europe est en train d'adopter manque clairement de vision à long terme. Je ne crois pas que construire des murs toujours plus hauts et accroître la surveillance soit la solution. Il existe des voies plus pragmatiques et constructives pour gérer cette situation"*, conclut le capitaine.

Humanity 1

12 migrants secourus

Vendredi 17 juillet 2026, le Humanity 1 affrété par l'ONG SOS Humanity a porté assistance à 12 personnes en Méditerranée centrale, dont six femmes. *"Le plus jeune survivant n'a que deux jours"*, ont indiqué les humanitaires. Le bébé est né en Libye *"sans assistance médicale"*. *"Aucun enfant ne devrait avoir à passer ses premiers jours de vie à fuir à travers la Méditerranée centrale"*, a déclaré SOS Humanity ajoutant qu'*"un navire de sauvetage n'est pas un endroit pour un nouveau-né"*. Le bateau humanitaire a accosté lundi au port de Naples, dans le sud de l'Italie, à près de 800 km de la zone de recherche et de sauvetage (SAR zone).

Sea-Watch 5

52 migrants secourus au large de l'Italie par le Sea-Watch 5

Cinquante-deux migrants ont été secourus en mer Méditerranée par le navire humanitaire Sea-Watch 5 mercredi 8 et jeudi 9 juillet 2026 au large des côtes italiennes, a annoncé l'ONG allemande. Le navire a accosté dimanche 12 juillet peu après 19h dans le port de Marina di Carrara en Toscane. C'est le premier sauvetage mené par le Sea-Watch 5 depuis que son équipe a été prise pour cible, le 11 mai 2026, par des garde-côtes libyens alors qu'il venait de porter secours à 90 migrants en mer.

Les migrants ont alors été pris en charge au parc des expositions Imm-CarraraFiere, situé à proximité, pour recevoir de premiers soins avant d'être conduits en centres d'accueil. Ces 52 migrants ont été secourus lors de deux opérations distinctes menées par Sea Watch en Méditerranée centrale. Une première opération a porté secours à 40 personnes mercredi, une seconde à 12 personnes, dont une femme enceinte, jeudi.

Selon Sea Watch, le navire humanitaire a dû effectuer un voyage de quatre jours en mer pour pouvoir rejoindre ce port du nord de l'Italie, qui lui a été assigné par les autorités italiennes. *"Pour s'assurer qu'il y ait le moins de navires de sauvetage possible dans la zone d'intervention, l'Italie nous envoie vers le port de Marina di Carrara, au nord, à plus de quatre jours de route !! C'est cruel et irresponsable"*, a dénoncé l'ONG.

D'après des chiffres publiés le 2 juin 2026 par « justice Fleet », une alliance de 13 ONG de recherche et sauvetage à laquelle appartient Sea-Watch, 41 navires humanitaires ont ainsi été retenus en mer depuis l'entrée en vigueur du décret le 2 janvier 2023, pendant l'équivalent de 1075 jours cumulés. Depuis le début de l'année, plus de 1 200 migrants sont morts en Méditerranée en tentant de rejoindre les côtes européennes. Les politiques d'interceptions en mer et d'entraves aux activités des navires de sauvetage font partie des facteurs permettant d'expliquer cette hausse des morts en Méditerranée, s'ajoutant au danger représenté par les canots surchargés et les routes migratoires toujours plus longues.

UNION EUROPÉENNE

L'UE TRAVAILLE SUR UN REGIME DE SANCTIONS CONTRE LES PASSEURS

La Commission européenne et la cheffe de la diplomatie de l'Union européenne (UE), ont proposé un nouveau régime de sanctions visant le trafic de migrants, la traite des êtres humains et d'autres formes de criminalité organisée. L'initiative reflète à la fois un programme de sécurité plus strict et une frustration croissante face aux limites des contrôles migratoires existants.

La proposition vise à permettre à l'UE de geler les avoirs et d'imposer des interdictions de voyage à des personnes et entités liées à des réseaux criminels opérant en dehors de l'UE. Selon la Commission européenne, l'enjeu est de "*perturber*" le financement des réseaux et la capacité de ses membres à se déplacer d'un pays à un autre.

"Nous avons tous un objectif commun : les mettre hors d'état de nuire et sauver la vie de milliers de personnes qui rêvent d'une vie meilleure", a déclaré la présidente de la Commission, en présentant l'initiative. Dans le même temps, elle a rappelé que l'UE compte renforcer son contrôle migratoire : *"C'est à nous, en Europe, de décider qui vient chez nous et dans quelles circonstances."*

Bruxelles a accueilli en décembre 2025 la deuxième conférence internationale de l'Alliance mondiale contre le trafic de migrants, qui a abouti à une déclaration commune axée sur la prévention, la réponse et les alternatives à la migration irrégulière. Pour la Commission, le trafic de migrants n'est pas seulement un problème frontalier, mais une activité criminelle transnationale qui doit être combattue tout au long des itinéraires, sur Internet et au sein du système financier.

Le raisonnement de la Commission est simple : le modèle économique des passeurs s'effondre s'ils se retrouvent privés d'argent et de leur mobilité internationale.

Se pose toutefois la question de l'efficacité réelle de telles mesures. Le Service de recherche du Parlement européen indique qu'il existe encore peu d'études permettant de déterminer si les gels d'avoirs et les interdictions de voyager perturbent réellement les réseaux de passeurs, alors que dans le même temps, lorsque les routes migratoires évoluent, ces mêmes réseaux s'adaptent en conséquence.

Dans la pratique, le dispositif s'appuierait sur le système de sanctions standard de l'UE, le Conseil européen établissant une liste noire et les États membres, les banques et autres opérateurs étant chargés de geler les avoirs et d'interdire les déplacements. Bruxelles a précisé que ces propositions d'un régime de sanctions ne viserait pas les migrants, les demandeurs d'asile ou les travailleurs humanitaires. Aussi, l'aide au migrants resterait protégée.

Cela ne résout toutefois pas le problème le plus évident : les réseaux de trafic sont conçus pour rester clandestins. L'UE doit ainsi parvenir à identifier les bonnes personnes, à obtenir des preuves solides et à faire respecter la liste noire dans des juridictions nationales où la coopération peut être inégale.

Une récente étude du think tank britannique RUSI, spécialisé dans les question de défense et de sécurité, estime que l'impact de sanctions contre le crime

organisé n'est pas suffisamment étudié et que des questions majeures subsistent quant à la manière dont les personnes et entités ciblées sont sélectionnées, à la réaction des États et à la capacité réelle de ces mesures à modifier des comportements criminels.

Un rapport de 2025 du Mixed Migration Centre note par ailleurs que les passeurs ne constituent qu'une partie d'un système migratoire beaucoup plus vaste.

Ainsi, l'absence de voies d'immigration légales est un facteur clé du recours aux passeurs. De la même manière, des contrôles aux frontières plus stricts peuvent pousser les passeurs à emprunter des itinéraires plus dangereux et plus chers pour les migrants. En d'autres termes, les moyens de pression sur les réseaux risquent de modifier les schémas de trafic plutôt que de les éliminer. Ce point est crucial, car la rhétorique utilisée par la Commission européenne lie la politique de lutte contre le trafic à une volonté plus large de renforcer le contrôle migratoire.

Or, les données disponibles suggèrent que la répression seule pourrait s'avérer insuffisante si elle n'est pas accompagnée de voies légales, d'une coopération avec les pays de transit et de mesures visant à réduire les causes qui poussent les personnes à emprunter des itinéraires clandestins.

Selon Frontex, les entrées irrégulières dans l'UE ont baissé de 37 % au cours du premier semestre 2026. Cela n'empêche que la question migratoire est restée un sujet politiquement prédominant dans toute l'Europe.

Dans le même temps, la pénurie de main-d'œuvre touchant de nombreux États européens plaide en faveur de la création de voies d'immigration légales supplémentaires, permettant de répondre aux besoins économiques tout en évitant les formes les plus répressives de contrôle de l'immigration, qui risquent de porter atteinte aux valeurs des droits de l'homme sur lesquelles repose le projet européen.

Le contexte politique joue ici un rôle essentiel. Dans toute l'UE, la politique migratoire s'est orientée vers davantage de mesures dissuasives et une plus grande importance accordée aux expulsions, aux contrôles aux frontières et à la répression pénale. La proposition de sanctions au niveau européen s'inscrit dans cette tendance, sans examiner plus en profondeur les causes plus larges du phénomène migratoire.

Le rapport du Mixed Migration Centre indique que des contrôles aux frontières plus stricts augmentent la demande envers les passeurs et modifient les itinéraires, d'autant que les causes profondes de la migration, qu'elles soient économiques, sécuritaires ou familiales, restent inchangées. Le rapport souligne également que les passeurs ne sont souvent pas la cause première des décisions de migration : seuls 6 % des personnes ayant eu recours à des passeurs disent que ces derniers avaient eu une influence déterminante sur leur décision de migrer.

FRONTEX POURRAIT BIENTOT JOUER UN RÔLE ACCRU DANS LE RENVOI DE MIGRANTS

Le Directeur général adjoint pour la migration et les affaires intérieures de la Commission européenne, a récemment confirmé la volonté de Bruxelles d'étendre les pouvoirs actuels de Frontex afin d'y inclure éventuellement la mise en œuvre d'expulsions coordonnées entre un pays non membres de l'UE et un autre. Ce changement

s'appuierait sur un *"accord international à part entière"* soutenu par les États membres de l'UE et le Parlement européen.

Actuellement chargé de rédiger cette proposition visant à étendre les pouvoirs de Frontex, il a souligné qu'*« il n'est pas question de donner à Frontex un mandat illimité pour mener des opérations de retour depuis des pays tiers vers d'autres pays tiers »*. Pour le moment, peu de détails ont filtré et Frontex ne souhaite pas se prononcer sur le développement en cours tant que les instances législatives et exécutives de l'UE travaillent sur le projet de réforme. Un porte-parole de l'agence explique que *"il est trop tôt pour commenter des détails avant que quoi que ce soit ne soit rendu public. Une fois une proposition sur la table, Frontex s'engagera dans le cadre du processus législatif habituel, comme pour tout changement de mandat"*.

Selon ses déclarations, Frontex pourrait néanmoins jouer un rôle dans la mise en œuvre pratique des centres de retour que l'UE veut ouvrir dans des pays tiers et qui ont reçu le feu vert de Bruxelles le mois dernier. Les demandeurs d'asile déboutés qui ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine — principalement en raison de l'absence d'accords d'expulsion avec ces pays — pourraient ainsi être envoyés vers des pays tiers acceptant de les accueillir, les fameux *"hubs retour"*.

Il a précisé qu'en cas d'implication de Frontex dans des opérations menées dans des pays tiers, *"il y aura des garanties quant à la coordination de ces opérations afin d'assurer le respect total de la manière dont nous pratiquons les retours dans nos juridictions"*.

Par ailleurs, Frontex devrait également jouer un rôle accru dans la promotion des retours volontaires auprès des demandeurs d'asile déboutés. L'agence compte notamment développer une application pour les smartphones destinée à informer les personnes concernées de leurs options. Il a également affirmé que l'agence pourrait renforcer le partage de données avec d'autres agences de l'UE et les différents États membres.

Cette évolution fait suite à une révision en 2024 du mandat de Frontex par la Commission européenne. Celle-ci avait conclu que l'UE devait *"préparer et doter Frontex des moyens nécessaires pour assumer son rôle accru en tant que bras opérationnel de l'UE en matière de gestion des frontières, afin de garantir un niveau élevé de sécurité aux frontières extérieures de l'UE face aux nouveaux défis opérationnels"*.

Frontex doit par ailleurs avancer sur la décentralisation de sa structure de gouvernance, certaines compétences devant être transférés de son siège de Varsovie vers des centres de commandement régionaux situés dans les différents États membres de l'UE. L'installation de ces centres a déjà débuté en Allemagne, en France, en Belgique, au Danemark, en Lettonie, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Suisse. Un centre régional pour la péninsule ibérique a également été inauguré récemment au Portugal.

Les propositions de la Commission européenne pour réformer le mandat de Frontex devraient être présentées d'ici la fin du mois de septembre. Le nombre de gardes-frontières pourrait passer à 10 000 agents d'ici 2027, pour atteindre à terme 30 000 agents.

Frontex a déclaré que *"d'une manière générale, plus aucun pays de l'UE ne gère la migration ou ses frontières extérieures entièrement seul, et c'est précisément pour cette raison que Frontex existe"*. *"L'agence a été fondée sur l'idée qu'il s'agit d'un problème commun nécessitant des capacités communes, et cette idée n'a fait que se renforcer à mesure que les défis se sont compliqués."*

Frontex a déjà connu une expansion majeure au cours de la dernière décennie. Selon Statista, le budget annuel de Frontex a dépassé la barre du milliard d'euros l'année dernière pour la première fois en 21 ans d'existence.

Europol démantèle un réseau de trafic de migrants opérant dans les Balkans

Europol a annoncé mardi 21 juillet 2026 l'interpellation de sept personnes dans trois pays de l'Union européenne (UE). Cinq individus ont été arrêtés le 16 juillet en Grèce, un en Bulgarie et un aux Pays-Bas, selon l'agence de police européenne.

Ce réseau, composé principalement de ressortissants syriens et égyptiens, est soupçonné *"d'avoir organisé le transport illégal de migrants depuis la Grèce en passant par la Bulgarie et la Roumanie avant de faciliter leur voyage vers l'Italie"*, précise Europol. L'enquête, dirigée par les autorités grecques et soutenue par Europol, *"a mis au jour un réseau de transport sophistiqué conçu pour échapper aux forces de l'ordre"*. Pour acheminer les migrants à travers les Balkans et franchir les frontières, l'organisation utilisait notamment des véhicules loués avec de faux papiers, des véhicules achetés et immatriculés sous le nom d'un tiers ou de société de façade ou encore volés en Grèce. *"Le réseau fonctionnait à travers des cellules dédiées en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie"*. L'organisation est liée à 12 *"incidents de trafic de migrants détectés entre février et juillet 2026"*. Par ailleurs, *"quatre autres incidents antérieurs font l'objet d'une enquête et seraient reliés au même réseau criminel"*. Les migrants transportés via ce réseau étaient principalement des ressortissants égyptiens, irakiens et syriens.

En début d'année, l'agence de police européenne a annoncé une autre opération de grande ampleur avec l'arrestation de plus de 3 700 suspects, dont plus de 1 800 pour traite d'êtres humains et trafic de migrants. L'opération menée en novembre 2025 a par ailleurs permis de *"secourir 4 414 victimes potentielles de la traite d'êtres humains et de localiser 12 992 migrants en situation irrégulière dans 119 pays"*, avait affirmé Europol.

Europol participe depuis longtemps à la lutte contre le trafic de migrants. Et pour plus d'efficacité, l'agence européenne a même lancé un Centre européen de lutte contre le trafic des migrants (ECAMS). Annoncée en mars 2026, cette unité de l'agence policière européenne met l'accent sur des enquêtes basées sur les données et renseignements open source (OSINT) et mène également des enquêtes financières, suivant la trace des bénéfices illicites générés par les passeurs.

"Avec l'ECAMS, Europol renforce son rôle au centre de la réponse de l'Europe, en réunissant le renseignement, la coordination opérationnelle et l'analyse avancée pour aider les États membres à démanteler les réseaux criminels à grande échelle", s'était félicitée l'organisation internationale.

BELGIQUE

Les associations craignent une "crise humanitaire" après la suppression de 1 000 places d'accueil

Fin juin, la ministre de l'Asile et de la Migration, avait déjà annoncé une première suppression de 300 places d'accueil dans le réseau d'hébergement d'urgence en Belgique. Cette fois-ci, vendredi 17 juillet 2026, ce sont 700 places supplémentaires qui vont disparaître, a déclaré la responsable politique.

Elles avaient été ouvertes en 2022 par le précédent gouvernement dans le cadre du "Brussels deal", un financement fédéral de 2 000 places pour gérer la crise de l'accueil. C'est donc la moitié de ce dispositif destiné aux demandeurs d'asile qui ne trouvaient pas de place dans le réseau de Fedasil (l'agence chargée de l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique) qui va disparaître progressivement entre le 1er août et le 1er septembre.

Selon la ministre, cette réduction est la suite logique de la baisse du nombre de demandeurs d'asile. *"Grâce à la politique claire de ce gouvernement, ce nombre diminue depuis des mois. De ce fait, davantage de personnes peuvent être accueillies dans le réseau d'accueil régulier de Fedasil, et le nombre de personnes sur la liste de transfert diminue"*, a-t-elle déclaré.

En 2025, 34 439 personnes ont introduit une demande de protection internationale auprès de l'Office des étrangers (OE), un chiffre en baisse de 13% par rapport à 2024 et de 3% par rapport à 2023. Actuellement, 1 300 personnes sont encore sur liste d'attente pour obtenir un logement. En 2024, elles étaient environ 3 000.

Mais malgré ces chiffres en baisse, les acteurs de l'hébergement à Bruxelles ont tenu à rappeler que le dispositif actuel est saturé. Après l'annonce, ils se sont indignés, dénonçant une décision *"brutale"* et prise *"sans concertation préalable avec les autorités bruxelloises ni avec les opérateurs de terrain"*. C'est notamment le cas du Samu social belge, qui estime que *"sur près de 1 300 places disponibles dans nos centres d'accueil d'urgence, près de 40% sont directement financées dans le cadre du 'Brussels Deal'"*.

L'organisation craint qu'une telle suppression de lits dans des délais aussi courts ne fasse courir un *"risque majeur de crise humanitaire"*. *"Nos structures fonctionnent déjà à pleine capacité. Chaque jour, faute de places disponibles, des personnes sont contraintes de rester sans solution d'hébergement, malgré leur sollicitation auprès de nos services"*, déplore l'organisation. Rien que le 17 juillet 2026, le Samu social a dû refuser l'accueil, faute de place, à 78 hommes isolés sur 132 demandes, six femmes isolées sur 42 demandes et 55 personnes en famille sur 83 demandes, détaille l'organisation.

"On ne finance pas 2 000 places pendant quatre ans pour les supprimer de moitié en 15 jours sans tenir compte de la réalité du terrain", s'indigne de son côté BelRefugees, une plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. Elle estime que les 1 300 personnes en liste d'attente témoignent justement que le réseau *"reste sous tension"*.

Les associations s'inquiètent surtout de voir des campements de migrants se reformer dans des quartiers de la capitale, étant donné qu'une telle réduction *"ne peut être compensée par les dispositifs bruxellois existants"*. D'autant plus que, selon le dernier recensement de novembre 2024, 9 777 personnes étaient sans solution d'hébergement en région de Bruxelles-Capitale, soit une augmentation de 25% en deux ans. *"Nous risquons de nous retrouver face à une crise humanitaire en plein cœur de la capitale européenne, et de voir réapparaître des tentes et campements de fortune dans l'espace public"*, a prévenu la directrice générale du Samu social.

La Belgique veut adopter une loi autorisant la police à arrêter directement à leur domicile les personnes expulsables

"Disproportionnés", "contraires aux droits fondamentaux"... Les critiques pleuvent contre une nouvelle loi sur les *"visites domiciliaires"* que la Belgique est en passe

d'adopter. Celle-ci permettra aux forces de l'ordre (des fonctionnaires de l'Office des étrangers appuyés par des agents de la police judiciaire) de pénétrer au domicile des personnes en situation irrégulière faisant l'objet d'une mesure d'éloignement, afin de les expulser.

Le tout en recourant à un serrurier en cas de refus d'ouvrir la porte, et à la force si nécessaire. Les interventions pourront s'effectuer entre 5h du matin et 21h. Elles aboutiront à des placements dans les centres fermés, l'équivalent des centres de rétention administrative français, antichambre des éloignements forcés par avion. Avant qu'une telle perquisition domiciliaire ne soit autorisée, un juge d'instruction devra en évaluer la proportionnalité. Il s'agit de la seule mesure permettant un contrôle préalable, a minima, par le pouvoir judiciaire.

Le texte de loi, proposé par le gouvernement, a été adopté en conseil des ministres puis approuvé par la commission des affaires intérieures. Dans la mesure où les partis au pouvoir détiennent la majorité au Parlement, l'approbation du Parlement est quasiment garantie. Ceci étant, l'adoption définitive n'aura pas lieu avant l'automne, avec de potentielles modifications mineures au texte.

L'ONG Vluchtelingenwerk Vlaanderen (Association flamande d'aide aux réfugiés) a diffusé une vidéo de campagne en réaction à ce projet de loi, en mettant en scène une descente de police au domicile d'une famille.

Avec d'autres ONG, elle fustige ces "raids" qu'elle compare à ceux, dont les images ont fait le tour du monde, de l'ICE (Immigration and Customs Enforcement), l'agence états-unienne aux pouvoirs de police en charge des arrestations de personnes en situation irrégulière. Plusieurs ONG ont ainsi appelé à s'élever contre "*l'ICE en Europe*".

Le centre fédéral migrations Myria, spécialisé en analyse des politiques migratoires et droit des étrangers, alerte sur le sort des personnes vulnérables et des enfants. "*Ni la vulnérabilité ni la présence de mineurs ne constituent un obstacle à l'entrée dans un domicile. Bien que le projet de loi stipule qu'il faut éviter la séparation des membres d'une même famille, celle-ci n'est pas interdite*", souligne l'organisation.

Pour l'heure, la mesure vise les personnes résidant irrégulièrement en Belgique qui refusent "*systématiquement*" de coopérer en vue de leur retour et qui constituent "*une menace pour l'ordre public ou la sécurité nationale*". "*Nos autorités doivent pouvoir faire leur travail. Toute personne résidant ici illégalement et représentant une menace pour l'ordre public ou la sécurité nationale doit pouvoir être expulsée du pays*", a défendu la ministre.

Devant la commission des affaires intérieures, la ministre avait avancé quelques données pour justifier son projet de loi. En 2025, l'Office des étrangers avait demandé à la police d'interpeller 2 052 étrangers sous le coup d'un ordre de quitter le territoire et refusant tout retour volontaire. Parmi eux, 143 personnes représentaient un danger pour l'ordre public et la sécurité. L'autorisation d'entrer dans le domicile a été accordée dans 67 cas, et dans 53 autres cas, la personne a finalement accepté de suivre la police. Autrement dit : en 2025, une telle loi n'aurait concerné qu'une vingtaine de personnes. "*Cela ne doit plus être un sujet tabou lorsque la sécurité de notre population est en jeu. Il est inacceptable que des criminels en situation irrégulière puissent encore aujourd'hui échapper à l'expulsion en se cachant derrière leur porte d'entrée*", a cependant vivement défendu la ministre, face aux critiques. "*Il s'agit d'un dernier recours, utilisé uniquement lorsque toutes les autres options ont été épuisées ou ne sont pas*

envisageables", a également avancé le cabinet du ministre.

Actuellement, le principe de l'inviolabilité du domicile étant fermement ancré dans la Constitution belge, imposant un mandat de perquisition pour ce genre d'interventions. Cette nouvelle loi ferait sauter ce verrou. Elle autoriserait le recours à la force, si nécessaire.

Le cabinet de la ministre minimise la violence de ces interventions crainte par les ONG, en allant jusqu'à expliquer à la presse que la police frapperait à la porte et que, si la personne concernée ne l'ouvrait pas, un serrurier pourrait être appelé, sans enfoncer la porte. Pas de quoi convaincre, au-delà des ONG, les voix critiques qui s'élèvent y compris dans les forces de police et judiciaires. Plusieurs représentants ont été entendus par le Parlement fédéral et ont fait part des risques de débordements et du manque de cadrage juridique des interventions. Devant le Parlement fédéral, des juges d'instruction se sont par exemple inquiétés d'une définition trop floue de la *"menace pour l'ordre public ou la sécurité nationale"*.

Des représentants de la police judiciaire, qui appuiera les agents de l'Office de l'immigration dans ces opérations, dénoncent également un texte de loi trop vague. *"En cas d'urgence, on ne peut pas attendre de la police qu'elle interprète la loi et comble elle-même les lacunes"*, ont prévenu ces représentés.

ESPAGNE

"Envisager l'avenir" : déjà 600 000 régularisations exceptionnelles en cours

C'est un premier bilan de la campagne de régularisation exceptionnelle lancée par le gouvernement espagnol mi-avril. À la date du 2 juillet, 609 737 personnes ont reçu une autorisation de travail et un permis de séjour temporaires, en attendant la fin de l'examen de leur dossier.

Ces documents leur permettent de travailler en règle, durant ce délai d'attente. Une fois leur dossier traité, si celui-ci est bien jugé conforme aux critères - à savoir : prouver cinq mois de présence en Espagne ou une demande d'asile déposée avant janvier 2026 et avoir un casier judiciaire vierge -, ces personnes pourront bénéficier d'un titre de séjour d'un an, renouvelable.

Les chiffres communiqués début juillet par les autorités espagnoles montrent que la campagne (mi-avril à fin Juin) a dépassé les prévisions du gouvernement. Celui-ci tablait sur 500 000 dossiers à valider. Or, il en a reçu le double. En moins de deux mois, pas moins d'1,2 million de personnes ont déposé une demande de régularisation. Aujourd'hui le dépôt est clos. Les autorités se laissent encore trois mois pour examiner les 600 000 autres demandes reçues, fournir également à ces personnes des autorisations temporaires, puis délivrer au fur et à mesure le titre de séjour d'un an aux dossiers définitivement validés.

Pour l'heure, 11 000 personnes ont déjà obtenu le précieux sésame, ce fameux titre de séjour d'un an. Ce petit chiffre montre l'ampleur du travail qu'il reste à l'administration espagnole pour traiter le million de demandes, et notamment délivrer les autorisations temporaires manquantes, le temps de cet examen.

Ceci étant, *"les données dont nous disposons aujourd'hui témoignent de l'effort historique déployé par les institutions publiques et la société civile, qui ont œuvré pour que*

personne ne soit exclu de ce processus et pour parvenir à une société d'accueil efficace, avec des droits et des obligations pour tous", a commenté le secrétaire d'État chargée des Migrations.

Il s'agit d'*"être en bonne santé, travailler, contribuer, payer nos impôts. Nous savons que nous aurons des droits, mais aussi des obligations"*, a salué une Vénézuélienne travaillant sans-papiers comme technicienne de surface en Espagne.

Une grande partie du million de demandeurs était déjà présente sur le territoire, à travailler sans papiers dans l'économie informelle espagnole. La campagne de régularisation *"permettra à des centaines de milliers de personnes qui résident déjà dans notre pays, mais qui vivent dans la peur et sans droits, d'envisager l'avenir avec enthousiasme et espoir"*, a salué la ministre de l'Inclusion, de la Sécurité sociale et des Migrations.

Grâce aux autorisations temporaires qui officialisent leur présence sur le territoire, les 600 000 personnes dont le dossier est examiné peuvent accéder à un certain nombre de droits sociaux. Ainsi, près de 160 000 d'entre elles sont désormais affiliées à la Sécurité sociale. Ce sont autant de personnes qui ont un emploi reconnu officiellement, d'où cette inscription en bonne et due forme comme cotisant à l'organisme social.

Sur les 160 000 travailleurs désormais officiellement inscrits à la Sécurité sociale, un quart (40 000) proviennent de l'hôtellerie-restauration, secteur largement en tête des demandes. Suivent le commerce, les activités administratives et la construction (de 18 000 à 20 000), indique le ministère. Leur régularisation permet de lutter contre le travail dissimulé, tout en augmentant le nombre de personnes cotisant au bénéfice de la société espagnole toute entière.

Six demandeurs sur dix dont la demande est en cours de traitement, bénéficiant actuellement du permis temporaire ont moins de 34 ans. Et 57% sont des hommes, 43% des femmes.

Il ne s'agit pas exclusivement de travailleurs : le programme du gouvernement espagnol introduit par exemple une disposition permettant aux mineurs et aux personnes handicapées d'obtenir un permis de séjour en même temps que leurs parents ou tuteurs légaux.

En outre, près d'une personne sur cinq est par ailleurs enregistrée par l'administration comme demandeuse d'asile. Pour elles, l'obtention du titre de séjour d'un an entraînera l'abandon de leur demande de protection internationale.

Les Colombiens représentent la première nationalité des demandeurs, avec près de 26%. Au total, deux demandeurs sur trois viennent d'Amérique centrale et du Sud, ajoute le ministère. On compte parmi les plus représentés de cette région du monde les Vénézuéliens (11,8%) et les Péruviens (8,8%).

La seconde nationalité la plus représentée est le Maroc (13,3%). Les ressortissants de pays africains représentent pas loin de 23% des demandeurs, en comprenant, aux côtés des Marocains, les Sénégalais (3%) ou encore les Algériens (3%).

Enfin, les pays asiatiques sont moins représentés mais leurs ressortissants comptent tout de même pour 8,3% des demandes. En tête de file : les Pakistanais (2,5%).

Pour déposer leur dossier, la moitié des demandeurs ont fait appel à un avocat. Ils pouvaient le faire en ligne (comme l'ont fait la majorité), mais aussi en personne dans

des bureaux de poste, de la Sécurité sociale ou de l'immigration. Même si la campagne d'inscription est aujourd'hui terminée, 383 bureaux restent ouverts, sans rendez-vous préalable, pour récupérer ou transmettre les documents demandés, indique le ministère.

La Catalogne est la communauté autonome ayant reçu le plus de demandes durant cette campagne publique (257 602 dossiers). Avec 18% de personnes immigrées dans sa population, la Catalogne accueille un taux supérieur à la moyenne nationale. La majorité sont des jeunes de 20 à 49 ans, avec la communauté marocaine en première ligne. En février, un rapport ministériel révélait que ces personnes immigrées représentaient 22% de la population active.

Le rapport soulignait ainsi à quel point le marché du travail catalan dépend *"largement de l'intégration des populations étrangères"*. En particulier dans les secteurs de l'aide à domicile, des soins aux personnes, de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration.

Ce rapport avait été commandité par le ministère en vue d'anticiper les effets du plan de régularisation pour adapter, en conséquence, les structures sociales. Les experts y recommandent de développer les projets communautaires animant la vie des quartiers. Mais aussi de lutter contre les discriminations au logement. Ou encore, de mieux intégrer l'histoire de l'immigration et ses apports culturels dans les programmes scolaires catalans, tout en multipliant les initiatives à destination des jeunes face aux discours haineux en ligne. *"Les personnes sans papiers n'ont pas la possibilité de vivre seules dans un logement, car il faut un numéro de document d'identité pour en trouver un"*, expliquait une musicienne bangladaise de 26 ans.

Ce plan est *"une étape clé pour sortir de l'invisibilité une réalité qui existe dans notre pays : celle de centaines de milliers de personnes qui vivent parmi nous"*, avait défendu, fin juin, face à la presse le Premier ministre. En plus des régularisations, pour travailler sur l'insertion sociale, le chef du gouvernement avait alors annoncé un *"plan d'intégration et de citoyenneté"* doté de *"500 millions d'euros la première année"*.

Pour rappel, il s'agit de la septième campagne de régularisation à grande échelle de l'Espagne depuis 1986. Ces campagnes, sous gouvernements socialistes comme conservateurs, ont toujours eu pour objectifs de faire face au besoin de main-d'œuvre et au constat qu'une large population contribue déjà, de manière souterraine, à l'économie du pays.

Baléares

Trois morts lors d'une traversée de la Méditerranée, 23 secourus

Les corps de trois personnes ont été jetés par-dessus bord lors d'une traversée irrégulière vers les Baléares espagnoles. C'est ce qu'ont révélé les 23 survivants d'une embarcation repérée par les autorités espagnoles mercredi 15 juillet à 111 km au sud de l'île de Majorque. Interrogés après leur sauvetage, les migrants secourus ont déclaré que trois personnes étaient décédées pendant la traversée, une par jour. Leurs corps ont été jetés par-dessus bord au fur et à mesure de leur mort.

Il s'agit du deuxième incident extrêmement grave en moins d'une semaine sur la route algérienne. Lundi 13 juillet 2026+, l'opération visant à retrouver deux migrants qui avaient sauté à la mer d'une petite embarcation deux jours avant - le 11 juillet - a été interrompue. Leur canot avait été repéré et secouru au large de Formentera.

172 arrivées par bateau ont été enregistrées depuis le début de l'année, transportant au total 3 244 migrants.

Canaries

Route des Canaries : 153 migrants partis de Gambie portés disparus dans l'Atlantique

Une embarcation partie de Gambie avec à son bord 153 migrants reste introuvable depuis plus de deux semaines, a alerté samedi 11 juillet 2026, Alarm Phone, la plateforme téléphonique d'alerte pour les migrants en détresse. Ces 153 personnes ont quitté la ville gambienne de Bafuloto le 27 juin 2026 selon l'organisation, qui a alors alerté les autorités de la région et exigé des recherches. De leur côté, les autorités gambiennes affirment n'avoir aucune trace de l'embarcation.

"Le bateau est toujours porté disparu ! Nous sommes très inquiets quant au sort de ce groupe et appelons toutes les autorités de la région à poursuivre les recherches", a à nouveau interpellé l'organisation le 13 juillet. Les passagers du bateau tentaient probablement de rejoindre les côtes européennes par les îles Canaries, en Espagne.

Ces dernières années, cet itinéraire partant des pays d'Afrique de l'Ouest pour rejoindre les îles Canaries est de plus en plus emprunté. En cause, l'augmentation des contrôles au départ des côtes marocaines, mauritaniennes et nord-sénégalaises, qui incite les exilés à embarquer plus au sud.

Selon un rapport de l'OIM, du 23 juin 2026, près de 1 500 personnes sont parties de Gambie sur les seuls mois de mars et avril 2026, durant lesquels au moins huit départs de bateaux ont été comptés. La majorité de ces personnes partant des côtes gambiennes sont originaires de Gambie et du Sénégal. 80 % des 1 500 migrants recensés en mars et avril 2026 sont des hommes, 15 % sont des femmes et 5 % sont des enfants.

Les Canaries ne doivent pas devenir une "île-prison", prévient le président de l'archipel

C'est lors d'une séance au Parlement le président des îles Canaries a fait part de son inquiétude concernant la mise en œuvre du pacte asile et migration sur son territoire. Il a notamment averti que les îles Canaries ne peuvent pas devenir des *"îles-prisons"*. Il a insisté sur le fait que son gouvernement rejetait ce pacte européen entré en vigueur le 12 juin 2026. Selon lui, cette législation européenne, qu'il considère comme le *"modèle Meloni"*, *"ne garantit pas les droits de l'Homme"* et *"engendrera un effet d'accumulation dans les territoires frontaliers"*. Il a aussi exprimé un *"certain pessimisme"* quant aux effets que le pacte aura sur l'archipel dans les mois à venir.

Notamment car le pacte asile et migration instaure une nouvelle procédure d'asile aux frontières. C'est-à-dire que les demandeurs d'asile arrivés irrégulièrement aux frontières extérieures de l'UE, sans visa ou autorisation de séjour, n'entrent pas directement sur le sol européen. Ils sont placés dans des zones d'attente aux frontières extérieures pour des pays comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne. Et les personnes qui ont statistiquement le moins de chances d'obtenir l'asile vont en procédure *"accélérée"*. Ils restent donc dans la zone d'attente à la frontière. Le délai de traitement d'une demande d'asile à la frontière est fixé à un maximum de 12 semaines.

Ainsi, le président des îles Canaries craint que de nombreux migrants restent

sur l'île plusieurs semaines et saturent les centres disponibles. Il a expliqué que l'instauration d'une détention de 60 jours pour les migrants adultes transférerait à ce groupe le même problème qui existe déjà avec les mineurs.

Cette alerte du président de l'île intervient alors que plus de 300 exilés ont été secourus la semaine dernière. Au total, 335 personnes ont été récupérées par le secours maritime espagnol depuis dimanche 5 juillet 2026 lors de trois opérations. Respectivement, ce sont 78, 122 et 135 exilés qui ont été sauvés. Mercredi 8 juillet 2026, le sauvetage a concerné une embarcation avec à son bord 122 migrants. *"Ils étaient entassés dans le plus grand canot pneumatique jamais vu sur la route des Canaries, un type d'embarcation qui, dans cette zone de l'Atlantique, transporte habituellement au maximum 75 à 80 personnes"*.

Et la mise en œuvre du pacte s'est traduit pour la première fois dans les faits fin juin. Le 29 juin, un juge d'El Hierro, la plus petite île des Canaries, a ordonné l'expulsion de 85 migrants d'une pirogue composée de 119 passagers au total. À leur arrivée dans l'archipel espagnol, les exilés ont été retenus durant trois jours dans les locaux de la police pour un premier entretien (raison de leur venue, prise d'empreinte, relevé d'identité...), comme le prévoit la procédure de "filtrage" prévu dans le pacte asile et migration. Un juge a ensuite autorisé le transfert de 85 personnes, tous originaires du Sénégal, vers un centre de rétention (CIE) en vue de leur expulsion vers leur pays d'origine.

Ceuta

Un 22e corps, d'un jeune homme, retrouvé dans un filet de pêche depuis début 2026

Vendredi 17 juillet 2026, la Garde civile espagnole a repêché le corps d'un homme d'environ 25 ans, dans la zone de pêche au thon de Recinto. Le cadavre a ensuite été transporté jusqu'au quai de pêche par le Groupe spécial d'intervention sous-marin (GEAS). *"Conformément au protocole, les pompes funèbres et les experts médico-légaux devaient s'y rendre également pour identifier le corps"*.

C'est le troisième corps retrouvé depuis juillet et le 22e depuis le 1er janvier 2026. Début juillet, les corps de deux jeunes Marocains avaient été découverts en mer, au large de Ceuta. Le premier avait chuté d'une falaise et s'était noyé. Le second avait été retrouvé dans des filets de pêche de la zone d'Almadraba. Âgés de 20 et 23 ans, ils ont pu être identifiés récemment par la Garde civile et remis à leurs familles.

En 2025, au moins 40 migrants ont péri en tentant de rejoindre Ceuta à la nage ou en escaladant la barrière qui sépare l'enclave espagnole du sol marocain. Un record. À Ceuta, *"les morts sont devenus la norme, le sujet n'intéresse plus personne. C'est pourtant un drame humanitaire"*, avait affirmé, en mars 2026 le secrétaire général de l'Association unifiée des gardes-civils (AUGC) dans la ville.

L'enclave espagnole connaît d'importantes arrivées de migrants ces dernières semaines. Cette affluence peut s'expliquer en partie par la baisse (67%) de fréquentation de la route des Canaries. Au 30 juin 2026, les autorités espagnoles ont enregistré une chute des arrivées aux Canaries de 67% en comparaison avec l'année précédente

Le centre d'hébergement pour migrants de nouveau débordé, des dizaines de personnes dorment à l'extérieur

Depuis plusieurs jours, des dizaines de jeunes exilés arrivés dans l'enclave espagnole de manière irrégulière sont contraints de dormir devant l'unique centre d'accueil

(CETI) de la région. En cause : d'importantes arrivées ces dernières semaines dans l'enclave espagnole, déjà soumise depuis des mois à une pression de plus en plus forte en raison du report d'exilés sur cette route migratoire jugée plus sûre que celles passant par la Tunisie ou la Libye.

Selon le site d'information, les arrivées ont commencé à se multiplier au cours de la journée du dimanche 12 juillet 2026 et se sont intensifiées lundi matin, *"après que plus de 70 tentatives d'entrée dans la ville par des migrants ont été enregistrées dans la nuit du 10 juillet"*. Rien qu'au cours de la nuit du mardi 14 au mercredi 15 juillet, au moins une centaine de personnes ont été interpellées par les forces de l'ordre marocaines alors qu'elles tentaient de rejoindre Ceuta à la nage ou en bateau.

La tendance à la hausse des arrivées de migrants à Ceuta n'est pas nouvelle, elle dure depuis le début de l'année 2026 au moins. Selon les derniers chiffres rendus publics par le ministère de l'Intérieur espagnol, 2 582 migrants étaient arrivés à Ceuta au 30 juin, contre 978 à la même date en 2025.

L'affluence de migrants sur la route de Ceuta peut s'expliquer en partie par la baisse significative de fréquentation de la route des Canaries. Au 30 juin 2026, les autorités espagnoles ont enregistré une chute des arrivées aux Canaries de 67% en comparaison avec l'année précédente, alors que ces dernières années l'archipel était la principale destination espagnole des migrants.

Par ailleurs, la moindre fréquentation des routes de la Méditerranée centrale, depuis la Tunisie et la Libye, où les conditions de vie des migrants s'aggravent constamment, peut aussi expliquer que plus de personnes tentent d'entrer dans l'Union européenne (UE) via l'enclave de Ceuta, seul territoire européen en Afrique du nord, avec l'enclave de Melilla.

Cet afflux à Ceuta va aussi de pair avec une multiplication des drames en mer. Les corps de deux marocains ont été retrouvés début juillet en mer, au large de Ceuta. Ils ont pu être identifiés récemment par la Garde civile et remis à leurs familles. Il y a eu 21 nouveaux décès sur la route de Ceuta depuis le début 2026. À Ceuta, "les morts sont devenus la norme, le sujet n'intéresse plus personne. C'est pourtant un drame humanitaire", avait déclaré, en mars 2026, le secrétaire général de l'Association unifiée des gardes-civils (AUGC) dans la ville.

ITALIE

16 ans de prison pour un exploitant agricole après la mort d'un ouvrier indien

Le propriétaire d'une exploitation agricole a été condamné à 16 ans de prison, mercredi 8 juillet 2026, par la justice italienne. Il a été reconnu coupable de la mort d'un ouvrier agricole indien décédé en 2024. C'est le tribunal de Latina, au sud de Rome, qui a prononcé ce jugement concluant une affaire retentissante en Italie d'exploitation agricole de main d'œuvre immigrée.

L'indien, âgé de 31 ans, avait perdu un bras en juin 2024 en manipulant une machine d'emballage sous film plastique non sécurisée, au sein de l'exploitation agricole du propriétaire aujourd'hui condamné. Au lieu d'appeler les secours, Antonello Lovato avait chargé le blessé dans sa camionnette, en déposant son bras sectionné dans une caisse de fruits. Il l'avait alors simplement déposé devant son domicile où sa compagne l'attendait. Il est décédé à l'hôpital des suites de ses blessures, arrivant trop tard pour être sauvé. Les

juges ont reconnu le propriétaire coupable d'homicide volontaire avec *"intention éventuelle"*. Ce terme indique que, s'il n'avait pas l'intention volontaire de tuer l'ouvrier agricole, il a agi en ayant conscience que ses actes pourraient entraîner la mort de celui-ci.

La Confédération générale italienne du travail (CGIL), syndicat qui s'est constitué partie civile dans le procès, a qualifié le verdict de *"pas vers la justice, attendu depuis longtemps"*. La confédération a pointé du doigt *"un système d'exploitation fondé sur le gangmastering (recrutement illégal de main-d'œuvre), le travail non déclaré, la coercition et le déni de la dignité des travailleurs"* et a appelé à des contrôles plus stricts.

Un second procès dans cette même affaire est en cours. Il s'agira de juger le volet exploitation par le travail de ce dossier. En effet, l'indien n'avait ni contrat de travail, ni titre de séjour. Seuls deux ouvriers agricoles avaient été déclarés ce jour-là, sur l'exploitation. Selon le parquet, les ouvriers étaient payés 5,50 euros de l'heure et *"au noir"*.

Quelque 200 000 à 300 000 travailleurs agricoles sont exposés en Italie à un tel risque de travail irrégulier et d'exploitation, selon une étude du syndicat CGIL-Flai. *"On peut parler d'esclavage"* dénonce le directeur de l'observatoire qui étudie les abus et l'exploitation dans la filière agroalimentaire. *"Les patrons ne faisaient pas de contrat, le salaire était petit et même parfois on était carrément pas payé lorsque l'on n'avait pas de papier"* a raconté un malien Mali, qui travaille désormais avec un réseau de coopératives engagé contre l'exploitation des travailleurs migrants. Sur le terrain, cette exploitation s'opère notamment via le *"caporalato"*, un système de recrutement illicite de main-d'œuvre très fréquent dans l'agriculture, même s'il ne se limite pas à ce secteur. *"Les caporali, des intermédiaires informels, recrutent des travailleurs en situation de vulnérabilité [titres de séjour expirés ou sans-papiers], pour des entreprises agricoles qui les emploient"*.

Le gouvernement met en avant les mesures prises depuis la mort de l'indien, notamment un décret sur le travail d'un montant de 934 millions d'euros adopté en mai 2026 et visant en partie le *"gangmastering numérique"*.

Mais pour les syndicats, ces mesures ne suffisent pas. Il y a à peine un mois, le 2 juin 2026, quatre personnes – trois Afghans et un Pakistanais – ont été brûlés vifs à l'intérieur d'un fourgon en Calabre, dans le sud de l'Italie. Sur les images, on peut voir deux individus bloquer les portières du fourgon de l'extérieur avant d'y déverser un liquide. *"Il s'agit indéniablement de meurtres, il ne nous reste plus qu'à en déterminer les circonstances exactes"*, a déclaré le chef de la police locale. Selon le seul survivant du drame, un Afghan, les Pakistanais arrêtés comme présumés auteurs de l'incendie criminel l'avaient menacé, lui et les autres, avec des couteaux et des armes à feu, et les avaient contraints à travailler sans être payés. *"Nous nous sommes rebellés, nous voulions un contrat"*, a raconté ce survivant à la presse italienne. Pour tenter de calmer la polémique, le gouvernement avait promis des inspections extraordinaires dans le secteur agricole durant tout cet été, avec un renforcement des effectifs et des inspections appuyées par des drones.

En juillet 2025, la cheffe du gouvernement avait annoncé la délivrance d'environ 500 000 visas de travail aux ressortissants de pays hors Union européenne entre 2026 et 2028, dont plus de 260 000 pour le travail saisonnier dans l'agriculture et le tourisme.

PORTUGAL

Comment le Portugal tente de soigner les esprits des migrants face aux traumatismes de l'exil

Au Portugal, les migrants sont plus que jamais indispensables à l'économie, mais leur santé mentale reste fragilisée par les traumatismes de l'exil et la montée des discours xénophobes.

« La santé mentale, c'est un sujet extrêmement complexe, et donc tabou pour beaucoup, explique la chargée de développement communautaire de la fondation Aga Khan, travaillant sur le projet What Health. On ne peut pas se contenter d'organiser des événements intitulés "santé mentale". Il faut trouver d'autres stratégies. Par exemple, lorsqu'il y a une fête d'une diaspora, nous demandons à y tenir un stand. Nous proposons un bilan de santé grâce aux médecins de l'équipe, puis les participants remplissent un questionnaire sur la santé mentale. »

Sur le terrain, ce sont ces médiatrices issues de l'immigration qui portent ce travail de longue haleine. Diplômées dans leur pays d'origine, parfois médecins, elles veulent améliorer les conditions de vie de leurs pairs en participant à la collecte de données et à la sensibilisation. *« Il y a un besoin d'améliorer les choses, car les migrants au Portugal ont des difficultés d'accès aux services de santé et la santé mentale reste très taboue »*, explique la médiatrice culturelle pour l'association Nialp et travaillant sur le projet What Health.

Financé notamment par l'Union européenne, What Health doit mener, jusqu'en 2029, un vaste travail de recherche sur la santé mentale des migrants afin de favoriser une meilleure prise en charge. Après la collecte de témoignages, l'équipe d'enquêtrices interrogera des médecins pour cerner les lacunes du système, avant de les former à une approche intégrant les dimensions culturelles. Certains praticiens ainsi formés, accompagnés par les enquêtrices, iront ensuite au contact des communautés migrantes pour les sensibiliser à la santé mentale et expliquer les parcours de soins disponibles.

Depuis la fin des années 1990, le Portugal est passé d'un pays d'émigration à un pays d'immigration. *« Dans un premier temps, le pays a accueilli surtout des migrants des pays lusophones, comme le Brésil et le Cap-Vert, puis des citoyens d'Europe de l'Est »*, rappelle un doctorant et coordinateur de l'Observatoire des migrations. À partir du milieu des années 2010, sont arrivés des réfugiés syriens et afghans, des travailleurs venus du sous-continent indien et des retraités européens, dans un contexte de vieillissement démographique et de besoin accru de main-d'œuvre. *« Nous avons besoin de travailleurs migrants pour l'agriculture, le tourisme ou encore l'accompagnement des personnes âgées »*, souligne-t-il. *« Si l'on va dans les champs de l'Alentejo ou du Ribatejo, la majorité des récoltes est réalisée par des travailleurs migrants. »* La présence de ces nouveaux publics impose une adaptation des services, notamment dans le domaine de la santé mentale.

En effet, nombre de personnes arrivent au Portugal traumatisées, soit par des parcours de migration violents et déshumanisants, soit à cause des conflits qui leur ont fait fuir leur pays. À Almeirim, une ville à environ 80 km à l'est de Lisbonne, la coordinatrice d'un centre local d'aide et d'insertion des migrations (Claim), a notamment accompagné des réfugiés syriens et ukrainiens marqués par la guerre. *« Certaines personnes sursautaient au simple bruit d'une chasse d'eau parce qu'il leur rappelait les bruits des bombardements »*, raconte-t-elle. Face à ces situations, l'association Pro Abraçar qui gère le Claim d'Almeirim a développé Cuidar+, un accompagnement psychologique et social

pour aider les personnes à retrouver des repères. *« Il fallait créer un espace où l'on peut les écouter. Il y a aussi beaucoup de violence domestique et de violences plus complexes. Nous avons instauré un climat de confiance et cultivons une grande proximité avec nos usagers, ce qui nous permet d'intervenir lorsque des situations plus délicates surviennent. »*

Avec l'arrivée de nouveaux publics, souvent non lusophones, le système de santé s'est aussi ajusté. *« Le premier défi reste toujours celui de la barrière de la langue »*. Des services d'interprétariat téléphonique et des médiateurs interculturels ont été mis en place pour faciliter la communication entre soignants et patients migrants. Un travail de médiation prolongé par le projet What Health, mais aussi des organisations comme l'ONG Conselho português para os refugiados (CPR - le Conseil portugais pour les réfugiés).

À Loures, le centre d'accueil des réfugiés géré par le CPR constitue une autre porte d'entrée vers les soins, pensée pour les personnes en demande du statut de réfugié. Dès leur arrivée, les réfugiés sont logés et accompagnés pendant toute la première phase de leur procédure d'asile. *« Ils sont toujours évalués dans les premières 48 heures, avec un bilan psychosocial qui prend en compte la santé physique, mais aussi une première évaluation de la santé mentale »*, détaille LA directrice de ce centre et psychologue de formation. Ce tri initial permet d'identifier rapidement les situations les plus urgentes. *« Notre équipe de psychologues réalise ensuite une analyse plus approfondie, en individuel ou en groupe selon la situation de la personne »*, ajoute la directrice du centre. Le CPR a aussi signé un protocole avec l'hôpital psychiatrique Júlio de Matos, à Lisbonne, pour garantir un accès plus rapide aux consultations de psychiatrie. Le fait de proposer des soins dans un cadre habitué aux réfugiés est déterminant : *« Le soutien est ici pensé de façon culturellement sensible. Dans de nombreux hôpitaux, on voit encore des difficultés à accéder à des services de traduction ou à comprendre des comportements qui varient selon les cultures. Cette incompréhension entrave le diagnostic et la continuité des soins, alors même que la loi sur l'asile oblige le pays à garantir l'accès à la santé. »*

Si les acteurs de terrain multiplient les initiatives, le contexte politique et économique pèse lourdement sur la santé mentale des migrants. Depuis une réforme entrée en vigueur en 2025, les personnes en situation irrégulière doivent payer plus de 100 euros pour se rendre à l'hôpital, une somme hors de portée pour beaucoup, qui craignent aussi de perdre une journée de salaire. *« Le fait que ces personnes, qui sont en cours de régularisation, doivent payer, les conduit souvent à renoncer à se soigner. Beaucoup cessent d'aller à l'hôpital parce qu'elles ont entendu un ami dire qu'il a eu un passage aux urgences et a reçu une facture. Alors, elles attendent d'être au bout du rouleau et quand elles arrivent ici, nous devons souvent appeler directement les urgences. »*

Ces impératifs financiers nourrissent le mal-être auquel s'ajoute souvent l'isolement. Nombre de travailleurs migrants vivent loin de leurs proches. L'équipe rend ainsi régulièrement visite aux personnes hospitalisées, un accompagnement non prévu dans ses missions officielles, mais jugé indispensable pour que *« personne ne se sente seul »*.

Au niveau européen, la situation se tend aussi avec le nouveau Pacte sur les migrations, qui prévoit une accélération des procédures d'asile et des mécanismes de tri à la frontière. Le CPR s'inquiète du risque que les personnes aient *« moins de temps pour faire valoir leurs droits et accéder à un accompagnement digne »*.

Xénophobie décomplexée et retraumatisation des réfugiés

Dans ce climat, la montée du parti d'extrême-droite Chega et la banalisation du discours anti-immigration au Portugal ont des effets directs sur la santé psychique. Toutes

les participantes au projet What Health constatent un changement de regard en un peu plus d'un an. « *Le racisme augmente. Quand je suis arrivée en 2022, les gens étaient accueillants. Maintenant, si on est voilée, on est discriminée. On m'a déjà refusé l'entrée dans un bus* », témoigne l'une des enquêtrices de terrain du projet mené par la fondation Aga Khan et Nialp.

Pour les acteurs associatifs, cette hostilité représente aussi une forme de violence psychologique. « *Nous avons le sentiment que la communauté locale avait progressivement accepté ces nouveaux habitants. Puis, il a fallu recommencer à lutter contre les préjugés et la désinformation. Le parti Chega a fini par saper le travail que nous avions déjà accompli* » l'association Pro Abraçar.

Le CPR explique en quoi ces discours violents touchent plus particulièrement les réfugiés : « *Un processus de retraumatisation se met en place : je quitte mon pays parce que je ne m'y sens pas le bienvenu, et j'arrive dans un autre pays où je ne me sens pas le bienvenu non plus. C'est une nouvelle couche de traumatisme qui s'ajoute à un traumatisme préexistant. La confiance envers les institutions et les personnes censées aider diminue, ce qui rend les gens encore plus vulnérables.* »

L'ONG porte d'ailleurs le projet « Do Cuidado ao Auto-Cuidado » (Du soin au soin de soi), qui vise à faire profiter de leur expertise d'autres structures et professionnels du système d'asile aux questions de santé mentale. « *Ce projet a deux grands objectifs : d'un côté, former des équipes culturellement sensibles et informées des traumatismes ; de l'autre, les aider à se protéger elles-mêmes du stress secondaire lié à l'exposition à la souffrance* ». Là encore, l'enjeu rejoint celui de What Health : prendre soin des personnes migrantes, c'est aussi prendre en compte celles et ceux qui les accompagnent pour que le système d'accueil reste humain.

<https://www.rfi.fr/europe/20260719-comment-le-portugal-tente-de-soigner-les-esprits-des-migrants-face-aux-traumatismes-de-l-exil>

SUEDE

Le gouvernement applique une nouvelle loi pour expulser les migrants qui ne mènent pas une "vie honnête"

Lundi 13 juillet 2026 entre en vigueur une nouvelle loi qui permet l'expulsion de migrants qui ne mènent pas une "vie honnête". Concrètement, les autorités suédoises pourront refuser ou retirer un permis de séjour en raison du comportement de son détenteur. Parmi les comportements « malhonnêtes » évoqués figurent le travail dissimulé, la fraude fiscale ou sociale, de nombreuses infractions, ou encore des liens avec des organisations criminelles.

"*Le respect des lois et des règles va de soi, mais il doit également aller de soi que nous fassions de notre mieux pour vivre de manière responsable et ne pas nuire à notre pays*", a déclaré le ministre de la Migration. Ces "*manquements dans le mode de vie*" pourraient être, outre commettre un crime ou un délit, la fraude aux prestations sociales, l'endettement, les perturbations à l'ordre public induites par la toxicomanie, ou encore l'apologie du terrorisme ou d'autres agissements qui "*menacent la sécurité*" de la Suède, a énuméré le ministre des Migrations.

D'autre part, une autre réforme migratoire entre également en vigueur : les exilés ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire en Suède ne peuvent

plus prétendre à un titre de séjour pour résidence permanent depuis dimanche 12 juillet 2026. Cette mesure doit également s'appliquer aux personnes venues dans le pays nordique via le mécanisme de réinstallation du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR).

Le porte-parole en matière de politique migratoire du parti anti-immigration Démocrates de Suède, a précisé que *"les déclarations, c'est-à-dire ce qu'une personne dit ou exprime, ne doivent pas en elles-mêmes être considérées comme une preuve d'un manque d'honnêteté, mais elles peuvent être un indice, par exemple, de liens avec l'extrémisme violent, ce qui peut alors être un signe de défaut de moralité"*.

Proposée en avril 2025, les ONG ont tout de suite critiqué cette nouvelle proposition gouvernementale. À l'instar de Civil Rights Defenders qui estimait que *"cela créerait un système dans lequel certaines personnes pourraient être punies pour avoir exprimé des opinions qui restent tout à fait légales pour d'autres"*. Selon l'ONG, *"cela porterait atteinte au principe de l'égalité de traitement devant la loi et constituerait une évolution extrêmement regrettable pour la Suède"*.

EUROPE

ROYAUME-UNI

Qui est, la "dame de fer" de l'immigration au Royaume-Uni ?

À l'inverse de nombreux proches de l'ancien Premier ministre, la secrétaire d'État à l'Intérieur britannique, travailliste de la première heure, a été reconduite lundi 20 juillet 2026 à son poste dans le nouveau gouvernement. Connue comme le fer de lance du durcissement de la politique d'asile, elle s'est targuée d'avoir *"entamé le travail pour une grande réforme, pour sécuriser nos rues et rendre notre système d'immigration juste pour tous. Maintenant, finissons le job"*.

Une tâche qui pourrait surprendre pour cette femme politique de confession musulmane et issue de l'immigration. Née à Birmingham de parents pakistanais, elle passe une partie de son enfance en Arabie Saoudite où son père occupe un poste d'ingénieur civil. De retour dans la ville qui l'a vu naître quelques années plus tard, sa famille ouvre une épicerie dans le quartier de Small Heath, dans un centre-ville marqué par l'insécurité. *"Son père gardait une batte de cricket derrière la caisse du magasin familial pour repousser les voleurs potentiels"*. Au Royaume-Uni, elle est bercée par les discours de son père, figure du parti travailliste local. Mais selon une chercheuse en politiques et relations internationales à l'université d'Aston qui a retracé son parcours politique, c'est au lendemain des événements du 11-Septembre qu'elle se politise. Ses origines pakistanaises – pays où le commanditaire des attentats contre les tours jumelles pourrait se cacher – sont régulièrement pointées du doigt. *"Elle est tenue responsable pour des faits qui se sont tenus à des milliers de kilomètres"*, écrit la politologue. Certes, sa famille est issue de l'immigration. Mais d'une immigration légale, qui *"respecte les règles"*, ce qu'elle martèlera plus tard pour justifier ses choix.

Sa carrière s'envole en 2010 alors qu'elle exerce en tant qu'avocate. Éluë au Parlement britannique, elle entre vite au cabinet fantôme – un gouvernement alternatif

composé de membres de l'opposition – d'Ed Miliband, également nommé au poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans ce nouveau gouvernement. Elle se rapproche alors de Keir Starmer et des sommités du parti jusqu'à devenir, en 2024, secrétaire d'État à la Justice dans le premier gouvernement du désormais ex-Premier ministre, puis de prendre la tête du Home Office, l'équivalent du ministère de l'Intérieur en France.

Elle prend l'immigration illégale à bras le corps, l'un des sujets qui préoccupent l'électorat britannique devant la question économique. En novembre 2025, elle dévoile son texte qu'elle présente comme *"la réforme la plus importante du système d'asile britannique depuis une génération"*. Statut de réfugié désormais temporaire, résidence permanente permise après 20 ans sur le territoire, regroupement familial limité, expulsion de mineurs et réinterprétation de la Convention européenne des droits de l'Homme par les juges... Une réforme pour *"restaurer l'ordre"*, affirme-t-elle, fortement critiquée au sein même de son parti.

Les ONG de défense des droits humains craignent que le gouvernement britannique bafoue son devoir en termes de droit d'asile et, une vingtaine de parlementaires travaillistes ont émis des réserves sur les mesures préconisées par la secrétaire d'État à l'Intérieur. *"Je ne me suis pas engagé aux côtés des Travaillistes pour que des enfants en difficulté soient placés sur des vols d'expulsion"*, s'est emporté un député. *"C'est terrible et tout droit inspiré de la stratégie de l'extrême droite et nous sommes nombreux à ressentir la même chose"*, s'est inquiété un autre.

Sa reconduction pour *"terminer le job"* n'est en réalité pas une surprise. Si son nom avait circulé dans les couloirs du 10 Downing Street pour s'occuper des Finances, le nouveau premier ministre avait également soutenu sa proposition de loi devant le Parlement. Au final, le projet de loi, amendé par rapport à sa lecture initiale pour *"restaurer la confiance de la population au système d'asile"*, selon les termes de la ministre, a été voté le 13 juillet à 264 voix contre 90.

Plus de 16 000 personnes bloquées depuis la suspension du regroupement familial

Selon le Refugee Council, plus de 16 000 personnes n'ont pas pu rejoindre leurs familles au Royaume-Uni depuis la suspension, en septembre 2025, du programme de regroupement familial. L'association a calculé qu'en 10 mois, 16 300 personnes n'ont pas pu déposer une demande pour rejoindre leurs familles au Royaume-Uni. Ce chiffre inclut 9 273 enfants et 5 835 femmes. Depuis le 4 septembre 2025, en effet, plus aucune demande de regroupement familial ne peut être déposée.

"Il était prévu que cette suspension [du regroupement familial] reste en vigueur jusqu'au printemps de cette année [...] Cependant, aucune confirmation n'a encore été donnée quant à la reprise de cette voie d'accès, qui représente une bouée de sauvetage pour des milliers de familles séparées par la guerre".

Pour l'association Refugee Council, loin de faire baisser le nombre de demandes de regroupement familial des réfugiés, cette suspension pousse au contraire *"davantage de gens désespérés dans les bras des passeurs"*. The Guardian cite l'exemple d'une réfugiée iranienne, vivant à Londres avec ses deux enfants de 21 et 16 ans. Cette mère de famille s'est dite bouleversée par cette suspension, son mari étant bloqué en Iran dans une situation extrêmement dangereuse. *"C'est un supplice insoutenable de savoir que mon mari est toujours bloqué en Iran. À mes yeux, il s'agit d'une violation flagrante des droits humains"*, a-t-elle confié. Selon le journal britannique, qui mentionne des sources au sein du Home Office, seules 1 000 personnes environ ont réussi à venir au Royaume-Uni

grâce au regroupement familial, ces dix dernières années.

Lutter contre les abus du système d'asile, selon le Home Office

Le Home Office, de son côté, souhaite mettre en place de nouvelles "voies légales" pour faire venir des étrangers sur le sol britannique, notamment en autorisant les associations locales à parrainer des réfugiés. Ce système entrera en vigueur dans le courant de l'année. Les associations et certaines universités "de confiance" pourront ainsi parrainer des réfugiés, dont les premières arrivées sont attendues à l'automne 2027.

"Nous saluons l'engagement du gouvernement à créer de nouvelles voies d'accès sécurisées", a déclaré le directeur des affaires extérieures du Refugee Council. "Mais celles-ci ne doivent pas se faire au détriment des voies existantes qui ont déjà sauvé des vies. Le gouvernement devrait rétablir d'urgence le regroupement familial des réfugiés."

Depuis plusieurs mois, le gouvernement britannique subit des pressions pour réduire le nombre de migrants en situation irrégulière sur son sol. Mais pas seulement. Sont aussi visés les demandeurs d'asile hébergés dans des hôtels aux frais du contribuable. Downing Street souhaite aussi lutter contre les abus du système d'asile britannique. Le Parlement examine en ce moment un projet de loi visant à renforcer les procédures d'immigration et d'asile. Les propositions de l'actuelle ministre de l'Intérieur, comprennent notamment l'obligation pour les demandeurs d'asile de contribuer au coût de leur hébergement.

ROYAUME-UNI – FRANCE

Commission parlementaire sur la situation sur le littoral Nord est intenable

La commission d'enquête parlementaire, chargée d'examiner les conséquences des accords migratoires à la frontière franco-britannique vient de rendre ses conclusions.

Elle constitue la première évaluation démocratique de l'action publique menée à la frontière franco-britannique, vingt-deux ans après la signature des accords du Touquet. Le rapport des parlementaires confirme ce que les associations, autorités administratives indépendantes, instances nationales et internationales, avocats et experts documentent depuis des décennies. Il y a urgence à agir pour mettre un terme à la violation quotidienne des droits humains sur le territoire français.

Suite aux constats clairs du rapport de la commission d'enquête, les associations qui agissent depuis 30 ans sur le littoral Nord réaffirment la nécessité de l'ouverture de voies sûres, légales et autonomes pour se rendre au Royaume-Uni. Celles-ci impliquent la démilitarisation de la frontière, un moratoire sur le règlement dit « Gestion » (qui remplace le règlement Dublin suite à l'entrée en vigueur du Pacte européen sur la migration et l'asile) et le respect absolu de la possibilité de demander l'asile. En urgence, elles prescrivent l'abandon des doctrines de lutte contre les points de fixation et le respect du droit à l'hébergement d'urgence, l'abandon des mesures d'interception policière en mer à la faveur de moyens de sauvetage renforcés. En d'autres termes, il s'agit de redistribuer les ressources actuellement déployées pour financer la politique sécuritaire vers les besoins vitaux et les droits fondamentaux des personnes à la frontière.

Ces solutions, plébiscitées par les experts, les ONG et des instances nationales et internationales, n'ont jamais été évoquées par les responsables politiques auditionnés. À

la place, ils ont érigé l'eupéanisation de la gestion de la frontière, notamment par un renfort de Frontex dans l'application de la politique de lutte contre les traversées de la Manche.

Si la commission d'enquête parlementaire sur les accords du Touquet représente un engagement parlementaire fort, les associations regrettent que les réponses apportées, lors des auditions, par les responsables politiques et hauts fonctionnaires, anciens et actuels, n'aient pas été satisfaisantes. Les auditions réalisées ont en effet démontré que le non-respect des droits et de la dignité des personnes est intrinsèque aux politiques menées à la frontière franco-britannique. Elles ont également mis en lumière une absence totale de pilotage et de transparence. De nombreux documents demandés par la commission pendant les auditions n'ont ainsi pas été présentés. Pendant près de six mois de travaux, les auditions des hauts fonctionnaires et de l'administration ont donné à voir le déni institutionnel de ce qui pourtant est frappant et documenté : le coût humain insupportable des politiques menées à la frontière.

Les associations appellent donc à mettre fin à ces accords qui ne prévoient qu'une gestion sécuritaire de la frontière franco-britannique. Ses agrégats, le One In One Out, et les accords du Sandhurst qui visent eux aussi à permettre au Royaume-Uni de délocaliser ses frontières et d'en sous-traiter la gestion, doivent suivre la même voie. Sur le modèle de l'externalisation aux frontières extérieures de l'Union européenne, chacun de ces accords est opaque, coûteux, déséquilibré et a des conséquences humaines graves. Depuis l'entrée en vigueur du premier d'entre eux, le 1er janvier 2004, au moins 444 personnes sont décédées en voulant rejoindre le Royaume-Uni, ne laissant aux autres que la possibilité de survivre sur le littoral français, et de prendre toujours plus de risques pour, enfin, franchir la Manche.

La commission l'affirme : le respect absolu des droits fondamentaux doit guider l'éventuelle politique d'eupéanisation de cette frontière. Les récentes adoptions du Pacte sur la migration et l'asile et du règlement Retour laissent toutefois présager que les États ne s'engageront pas dans cette voie-là. Si une telle eupéanisation venait à être confirmée, elle devra inclure des mécanismes de contrôle indépendants, des clauses de suspension de la coopération, ainsi qu'un contrôle public, parlementaire et judiciaire, incluant une évaluation de son impact sur les droits humains.

Les associations continueront à dénoncer les responsabilités des gouvernements dans cette situation. Elles plaident pour des solutions concrètes qui répondent à l'obligation de respecter les droits fondamentaux, au devoir de solidarité envers celles et ceux qui s'exilent et au respect de la Convention de Genève de 1951.

Associations signataires

Alors on Aide, Amnesty International France, Auberge des Migrants, Calais Appeal, Calais Food Collective, CCFD-Terre Solidaire, Humans for Rights Network, Human Rights Observers, La Cimade, Médecins du Monde, Maison Sésame, Médecins Sans Frontières, Opal Exil, Project Play, Refugee Women's Centre, Safe Passage, Salam Nord/pas-de-Calais, Secours catholique – Caritas France, Terre d'Errance Norrent-Fontes, Ubuntu, la Margelle, Utopia 56.

<https://www.lacimade.org/frontiere-franco-britannique-les-associations-demandent-un-changement-radical-de-politique/>

<https://www.secoures-catholique.org/sites/default/files/03->

<Documents/2026%2007%2008%20-%20COMMUNIQUE%20C3%89%20DE%20PRESSE%20CEP%20FFB.pdf>

Peut-on espérer ?

On lit dans cette enquête quelles réponses de personnalités, qui enrichisse l'espérance.

On peut faire un lien avec la déclaration de M. Darmanin au cours de son audition le 28 mai 2026 par cette « Commission d'Enquête Parlementaire ». C'est bien la dernière personne qu'on pourrait soupçonner d'indulgence coupable vis à vis de l'aide aux migrants... Il répondait à une question: « Les habitants se demandent s'ils ont le droit ou pas de donner un gilet de sauvetage etc. etc., sans en faire un trafic ».

La réponse était : « ...je ne pense pas qu'un juge condamnerait cela, y verrait un délit. Il faut lutter contre les passeurs, il ne faut pas criminaliser les personnes qui ont un souci humanitaire ». Si c'est M. Darmanin qui le dit !

Et le 5 juin, c'était l'audition de M. Nuñez, ministre de l'Intérieur : une députée, membre de la commission, pose une question. Elle est très à l'écoute de la problématique humanitaire du littoral et sur la différence de traitement entre le Calaisis et le Dunkerquois qu'elle estime incompréhensible. La réponse du ministre a été : " Le Préfet du Nord monte en puissance sur le sujet."

Conclusion :

Au cours de l'audition de M. Nuñez, ministre de l'intérieur, le 5 juin, à la question de la rapporteure : « Est ce que *l'action des Associations* (non mandatées) contribue à apaiser la situation pour les exilés du littoral Nord ? », la réponse du ministre a été : « Oui bien sûr, évidemment, évidemment, c'est indéniable. »

On a tellement entendu que ces actions contribuaient à la création d'un appel d'air. Merci M. le Ministre !

<https://www.associationsalam.org/wp-content/uploads/2026/07/Newsletter-de-juin-2026.pdf>

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/organes/autres-commissions/commissions-enquete/ce-accords-touquet>

<file:///C:/Users/miche/Downloads/Compte-rendu-comission-denquete.pdf>

L'Église américaine appelle à une politique migratoire plus digne

Un rapport de l'ONG Human Rights Watch publié le 25 juin 2026 affirme qu'au moins 52 morts ont été comptabilisés dans des centres de détention de la police américaine de l'immigration (ICE) depuis le début du deuxième mandat de Donald Trump en janvier 2025. La réflexion des évêques, publiée le 20 juillet 2026 sur le site de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis, continue à «affirmer le rôle légitime des autorités civiles dans l'application de la loi de manière humaine et dans le respect des droits fondamentaux de l'homme, notamment le droit à la vie et le droit à un procès équitable». «le pouvoir de l'État doit toujours être exercé dans les limites de la loi morale». «À cette fin», nous appelons à la responsabilité, à la transparence et à la justice, ce qui nécessite que des réformes significatives soient apportées à notre système d'immigration».

«Nous sommes troublés lorsque nous constatons, au sein de notre population, un climat de peur et d'angoisse autour des questions de profilage et de l'application des lois sur l'immigration». Le profilage racial, «non seulement porte atteinte à la dignité donnée par Dieu, mais inflige également un préjudice profond aux individus, aux familles et aux communautés en alimentant la peur, en érodant la confiance et en augmentant le

risque de conséquences injustes, voire tragiques».

Les évêques ont reconnu que leurs préoccupations pastorales se distinguaient de ce que le droit civil lui-même peut autoriser. *«Les actes qui portent atteinte à la dignité d'une personne ou d'un groupe de personnes, ou qui la méprisent, ne devraient jamais être banalisés dans notre société».* Ils citent deux exemples d'attitudes qui ne devraient jamais être banalisées : *«la déshumanisation des immigrés, quel que soit leur statut juridique»* et *«la diffamation des agents des forces de l'ordre».*

Enfin, ils ont prié *«pour que cessent les discours déshumanisants, les préjugés raciaux et la violence, et pour un engagement renouvelé à reconnaître la dignité inhérente à chaque personne en tant qu'enfant de Dieu».*

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2026-07/etats-unis-eveques-politique-migratoire-reflexion-pastorale.html>

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Plus de 53 000 étrangers rapatriés ou expulsés en quelques semaines

Dans un long briefing, dimanche 12 juillet 2026, les ministres chargés de la question migratoire ont fait l'état des lieux des opérations de reconduite à la frontière de ressortissants étrangers. Selon la ministre de la Justice. *« Un centre temporaire de traitement des rapatriements a été mis en place à Musina et a débuté ses activités le 1er juillet 2026. Plus de 20 000 ressortissants étrangers ont été rapatriés en passant par ce centre. »*

Au total, plus de 53 000 étrangers ont été soit expulsés, soit rapatriés par leur gouvernement. Le Congo-Brazzaville vient de se joindre aux nombreux pays qui ont affrété des vols ces derniers mois, et a évacué plus de 150 ressortissants début juillet. *« Au moment où je vous parle, nous sommes encore en train d'enregistrer des frères »,* raconte un activiste et membre du Comité d'évacuation des Congolais. Il regrette des actions persistantes de justice populaire. *« Sur le terrain, on constate qu'il y a certains groupes qui persistent à mener des actions dans les maisons des étrangers. Nous enregistrons toujours des cas de personnes qui sont victimes d'attaques lors de ces marches. »*

Les autorités ont averti les Sud-Africains que de telles actions auraient des répercussions, bien que la police soit pour l'instant peu intervenue. Depuis le 30 juin, une vingtaine de marches ont été recensées dans le pays.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260713-afrique-du-sud-plus-de-53-000-%C3%A9trangers-rapatri%C3%A9s-ou-expuls%C3%A9s-en-quelques-semaines>

BENIN

Des réfugiés reconstruisent leur vie grâce à la solidarité

Au cours des derniers mois, des milliers de réfugiés et de demandeurs d'asile ont franchi la frontière entre le Nigéria et le Bénin pour échapper aux violences perpétrées

par des groupes armés et des réseaux criminels. Face à cet afflux, les autorités béninoises ont fait le choix de ne pas installer les réfugiés dans des camps, mais de privilégier leur accueil au sein des communautés locales. Cette approche favorise leur intégration et préserve leur dignité, mais elle repose sur une solidarité aujourd'hui fortement sollicitée.

À Ségbana, de nombreuses familles ouvrent spontanément leurs portes. Certaines hébergent plusieurs dizaines de personnes. D'autres accueillent plus d'une centaine d'adultes et d'enfants, partageant leur logement, leurs repas et leurs maigres ressources, alors qu'elles-mêmes font face à la pauvreté, au manque d'accès aux soins de santé, à l'emploi ou aux terres cultivables.

Grâce à cet élan de solidarité, des femmes, des hommes et des enfants ayant tout perdu retrouvent un sentiment de sécurité et d'appartenance. Mais les capacités d'accueil atteignent leurs limites. L'arrivée continue de nouveaux réfugiés exerce une pression croissante sur les infrastructures locales, les points d'eau, les centres de santé, les écoles et les moyens de subsistance. Pour mieux identifier les besoins, l'Agence béninoise de protection civile, avec l'appui de ses partenaires, a lancé une vaste opération d'enregistrement des personnes réfugiées.

Parmi les préoccupations les plus urgentes figure l'éducation.

Beaucoup d'enfants réfugiés étaient scolarisés dans un système anglophone au Nigéria. Ils doivent désormais poursuivre leur apprentissage dans des écoles francophones, avec des programmes et une langue d'enseignement différents. Les autorités locales craignent que cette transition ne provoque des abandons scolaires si des solutions adaptées ne sont pas mises en place avant la rentrée 2026-2027. Au-delà de l'accès à l'école, l'enjeu est aussi de protéger ces enfants contre les risques d'exploitation, de travail forcé ou de recrutement par des groupes armés.

Plus à l'ouest, à Natitingou et Tanguiéta, les récits témoignent des mêmes blessures. Un père de famille raconte avoir abandonné, il y a plus de deux ans, ses terres agricoles et ses récoltes pour sauver sa vie. À Tanguiéta, toutefois, l'espoir renaît grâce à des projets de maraîchage réunissant réfugiés, personnes déplacées et communautés hôtes. En cultivant ensemble des parcelles, ils retrouvent progressivement des revenus et une certaine autonomie. « *Les réfugiés ne demandent pas uniquement une assistance d'urgence. Ils souhaitent avant tout retrouver les moyens de subvenir eux-mêmes aux besoins de leurs familles, comme ils le faisaient avant la crise* », a résumé l'un de leurs représentants.

Pour beaucoup, reconstruire leur vie passe moins par une aide prolongée que par la possibilité de travailler et de retrouver leur indépendance.

Face à l'ampleur des besoins, les autorités béninoises, les collectivités locales, les organisations de la société civile et les partenaires humanitaires coordonnent leurs efforts.

Le HCR intervient dans les domaines de la protection et de l'inclusion socioéconomique des réfugiés. L'UNICEF soutient l'éducation, la protection de l'enfance, ainsi que les programmes d'eau, d'assainissement et de nutrition. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit une assistance alimentaire et des transferts monétaires, tandis que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) accompagne la gestion des mouvements de population et les actions de protection. De son côté, l'agence des Nations Unies chargée des questions de santé sexuelle et reproductive (UNFPA) apporte un soutien en matière de santé et de protection des femmes et des filles.

Pour les Nations Unies, cette complémentarité est essentielle face à une crise qui dépasse les capacités d'un seul acteur.

À l'issue de sa mission, la Coordinatrice résidente de l'ONU au Bénin, a réaffirmé l'engagement du système des Nations Unies à soutenir le gouvernement et ses partenaires afin de répondre aux besoins humanitaires tout en renforçant la résilience des communautés. « Parce qu'au-delà des chiffres, il y a des vies. Parce qu'au-delà des besoins, il y a des rêves. Et parce qu'aucune femme, aucun homme, aucun enfant ayant fui l'horreur ne doit être abandonné ».

Les défis restent immenses. Mais la solidarité entre réfugiés, communautés d'accueil, autorités et partenaires humanitaires continue de faire vivre l'espoir d'un nouveau départ.

<https://news.un.org/fr/story/2026/07/1159168>

CAMEROUN

Manifestation devant l'ambassade de France pour dénoncer la faible délivrance de visas aux étudiants

Depuis le 9 juillet 2026, selon Campus France Cameroun, avant toute délivrance de visa, les étudiants camerounais doivent désormais apporter la preuve du paiement intégral de leur scolarité ou prouver qu'ils disposent de la somme correspondante.

Cette mesure survient alors que plusieurs étudiants au Cameroun avaient déjà déposé leur demande. Un candidat en Master 2 droit public dans une université privée française, a été recalé par la nouvelle mesure sur la mobilité étudiante. *"On nous a demandé, avec les frais de procédures compris, 25 000 euros. Une somme qui ne peut pas être couverte par la famille"*, témoigne-t-il.

Un parent dénonce pour sa part une mesure brutale pour son fils déjà inscrit dans une université privée à Lyon. *"L'enfant doit payer autour de 14 500 euros, on allait achever les paiements en traites au mois de mai et là nous étions préparés puisqu'on a payé 3 500 euros d'inscription exigés par l'université en question"*, dit-il.

Les organisateurs de la marche silencieuse, organisée mardi 14 juillet 2026 devant l'ambassade de France à Yaoundé, ont appelé à un dialogue inclusif concernant cette décision. *"On doit prendre en compte les répercussions de cette décision, quitte à renvoyer cette décision l'année prochaine, ou tout simplement prôner l'équité pour tous les étudiants car il n'est pas normal qu'un étudiant camerounais ait plus de difficultés d'étudier en France qu'un étudiant ivoirien par exemple"*, estime le représentant du collectif pour l'accès aux projets d'études.

Les responsables de Campus France entendent s'expliquer avant la fin de la semaine face à la presse sur la mobilité étudiante, d'après une source de l'ambassade de France au Cameroun.

ÉTHIOPIE

L'ONU ouvre un centre d'aide à Addis-Abeba pour aider les réfugiés dans leurs démarches

Plus de 80 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivent à Addis-Abeba, en Éthiopie. À leur arrivée, beaucoup se retrouvent isolés et perdus dans les limbes administratifs d'un pays qu'ils ne connaissent pas, une situation qui peut perdurer plusieurs années pour nombre d'entre eux. Pour les aider dans leurs démarches, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), en partenariat avec le gouvernement éthiopien, a créé un centre d'aide dans la capitale éthiopienne.

Situé dans le quartier de Kirkos, au cœur d'Addis-Abeba, un ancien centre communautaire poursuit un objectif, celui de briser la solitude. Il met à la disposition des bénéficiaires une aide juridique et administrative, des renseignements sur le regroupement familial ou encore un soutien dans la recherche d'un travail.

Une aide précieuse « *Ce genre d'endroit nous aide beaucoup parce que souvent, on pense à aller ailleurs, passer par la Libye et traverser la Méditerranée. C'est vraiment ce qu'on essaie de faire quand on est réfugié. Mais ce centre me permet de prendre conscience des opportunités ici, même si moi aussi, j'ai envisagé de partir.* » Certains exilés, découragés par les difficultés du quotidien en Éthiopie, quittent le pays, vers la Libye notamment.

Le centre se donne donc aussi pour mission d'alerter les candidats au départ sur les dangers de ces routes : « *On leur donne ces informations, surtout pour éveiller aux dangers qu'il y a sur ces routes-là et qu'il y a peut-être d'autres options beaucoup plus stables et beaucoup plus sûres plutôt que de se retrouver dans l'inconnu, dans l'incertitude et peut-être face à des personnes qui font du trafic.* »

Au 31 mai, l'Éthiopie accueillait près de 1,2 million de réfugiés et demandeurs d'asile sur son sol.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260718-%C3%A9thiopie-l-onu-ouvre-un-centre-d-aide-%C3%A0-addis-abeba-pour-aider-les-r%C3%A9fugi%C3%A9s-dans-leurs-d%C3%A9marches>

LIBYE

La CPI confirme la tenue d'un procès visant un ex-directeur de prison, accusé de torture et meurtres

Son nom a longtemps inspiré la peur dans la prison de Mitiga, près de Tripoli : Khaled Mohamed Ali el-Hishri, 48 ans, y était un "*tortionnaire notoire*", selon les procureurs de la Cour pénale internationale (CPI), directement impliqué dans les violences infligées aux détenus, notamment des migrants, entre 2015 et 2020. Il est accusé de crimes contre l'humanité, notamment envers des migrants, et de crimes de guerre. Il devra répondre de 17 chefs d'accusation.

Lors des audiences préliminaires, un témoin l'a décrit comme l'un des "*pires instigateurs de ces violences*", un autre a dévoilé le surnom qui lui était donné : "*L'ange de la mort*". Selon la procureure adjointe, "*l'une de ses méthodes de torture préférées consistait à tirer sur les gens, en visant les jambes et les genoux*". Il est également accusé d'avoir pendu des détenus, les mains liées dans le dos, avant de les frapper à l'aide d'une pelle. Les procureurs soutiennent également qu'il violait, torturait et tuait parfois lui-même des prisonniers pour terroriser les autres détenus et les gardiens.

Arrêté en Allemagne en 2024, puis remis à la CPI, il nie l'ensemble de ces accusations. Ses avocats contestent également la compétence de la Cour internationale. Mais les juges ont rejeté jeudi 16 juillet 2026 cet argument, ouvrant officiellement la voie à un procès.

Aucune date n'a encore été fixée. Il s'agira du premier procès issu de l'enquête ouverte par la Cour sur les crimes commis en Libye, depuis le soulèvement de 2011 et la chute de Kadhafi.

345 migrants bénéficient de deux vols de "retour volontaire" de l'OIM vers le Ghana

En Libye, les agents de l'Organisation internationale des migrations (OIM) ont annoncé avoir organisé deux vols de « retour volontaire » depuis Tripoli à destination d'Accra au Ghana, dans la semaine du 12 au 15 juillet 2026. Au total, 345 migrants ont pu retourner chez eux par l'intermédiaire de ce dispositif.

Au début du mois de juillet, 477 migrants s'étaient déjà envolés vers leurs pays d'origine. Plus précisément, 174 sont retournés au Bangladesh, 174 au Tchad et 129 en Somalie, élevant le total à 822 migrants rentrés dans leur pays entre le 1er et le 15 juillet 2026. Des opérations rendues possibles grâce "au soutien de l'Union européenne", précise l'OIM. Sur l'ensemble du mois de juin, plus de 1300 migrants ont profité du retour volontaire vers la Gambie, le Nigéria ou encore le Tchad.

Depuis plusieurs semaines, la situation a empiré en Libye. Les subsahariens se disent victimes d'une véritable « chasse aux migrants » dans le pays. Des rafles sont organisées dans les quartiers qu'ils fréquentent à Tripoli, la capitale, mais aussi dans les autres villes de l'ouest, à Zouara, Sabratha ou encore Zaouïa.

"Toutes les municipalités sont touchées, les petites comme les grandes", affirmait début juin une source humanitaire. "Les policiers, lourdement armés, bouclent la zone avec leurs véhicules blindés. Ils défoncent les portes des maisons et arrêtent les Noirs. On ne peut pas s'échapper car lors de ces opérations, les agents de l'immigration quadrillent les environs", racontait un Guinéen de 24 ans.

Dans un rapport publié le 23 juin 2026, Amnesty International déplorait la répression menée à l'encontre des exilés en Libye, qui s'est encore intensifiée ces dernières semaines. Les autorités libyennes, à l'ouest comme à l'est, "mènent une campagne d'une intensité croissante, alimentée par un discours xénophobe, d'arrestations de masse, de détentions arbitraires et d'expulsions collectives illégales (...) visant les personnes réfugiées, demandeuses d'asile ou migrantes", affirmait l'ONG.

Le nombre de "retours volontaires" de plus de 100 000 migrants, effectués depuis la Libye témoigne de cet *"enfer libyen"*, et ce depuis plusieurs années. Les personnes rapatriées étaient originaires de 49 pays d'Afrique et d'Asie comme le Nigéria, le Mali, le Niger ou encore le Bangladesh entre autres. Si pour la grande majorité, il s'agissait d'hommes (près de 73 000), environ 17 000 femmes ainsi que plus de 10 000 enfants - parfois non accompagnés - ont également bénéficié de l'aide de l'OIM.

Mais le retour est parfois impossible. Les exilés soudanais, par exemple, ne peuvent rejoindre leur pays déchiré par un conflit sanglant. D'autres migrants, coincés en Libye, fuient des violences familiales au pays, comme cette camerounaise et sa fille de 7 ans qui a fui un mari violent au pays. Elle rêve de quitter la Libye où elle a déjà séjourné trois fois en prison, mais ne sait pas où aller.

Plus de 11 800 migrants interceptés au large de la Libye depuis le début 2026

Entre le 1er janvier et le 11 juillet 2026, 11 842 migrants ont été interceptés en Méditerranée centrale par les garde-côtes libyens, selon les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2025 à la même période, ils étaient 10 634. Parmi eux figurent 10 260 hommes, 940 femmes et 250 enfants. L'OIM a recensé 47 nationalités différentes, la majorité des exilés venant du Soudan (36%), d'Égypte (20%), du Niger (19%), du Tchad (9%) et du Nigéria (4%).

Ces personnes parties d'Afrique subsaharienne transitent par la Libye pour rejoindre l'Europe via deux principales routes. À l'ouest de la Libye, par la région de Tripoli, pour tenter d'atteindre l'Italie et notamment l'île de Lampedusa. À l'est, par la région de Tobrouk, pour rejoindre les îles du sud de la Grèce.

Cette route de Tobrouk est de plus en plus empruntée ces derniers mois. Mais elle est aussi particulièrement dangereuse, avec des distances très importantes à parcourir en mer sur des canots de fortune surchargés.

Au danger des naufrages, s'ajoutent la traque et l'arrestation de ces embarcations par les garde-côtes libyens, avec le soutien de l'Union européenne. Celles-ci ont lieu dans les eaux territoriales libyennes ou dans les eaux internationales, en vertu d'un accord conclu en 2017 entre l'Italie et la Libye, sous l'égide de Bruxelles. L'Italie peut ainsi équiper et former les autorités libyennes à intercepter en mer les exilés qui tentent de rejoindre les côtes européennes. Ce partenariat est régulièrement reconduit depuis près de dix ans.

L'Union européenne (UE) souhaite même aller plus loin dans le partenariat. Des discussions sont en cours entre la Commission européenne et les autorités de l'est de la Libye pour renforcer le contrôle des départs depuis la route de Tobrouk. L'UE est notamment en passe de financer la création et l'ouverture d'un centre de sauvetage maritime (MRCC) à Benghazi, sur la côte est de la Libye.

Cette politique européenne suscite l'ire des ONG qui pointent du doigt les conséquences de ces interpellations pour les migrants qui, renvoyés de force en Libye, subissent une répression toujours plus forte.

"Étendre cette coopération aux groupes armés basés dans l'est du pays, connus pour commettre des crimes de guerre (...) en toute impunité, reflète un mépris choquant non seulement pour le droit international mais également pour la vie et la dignité humaines", déclarait la directrice adjointe pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à Amnesty International dans un rapport paru le 23 juin 2026

Une fois renvoyés en Libye, les exilés sont ainsi enfermés dans des centres de détention où ils sont souvent victimes d'exactions (viols, torture, assassinats...). Une vidéo postée le 6 juin 2026 par *"Refugees in Libya"*, qui documente ces violences, montre des dizaines d'hommes entassés les uns sur les autres dans l'un de ces centres.

Par ailleurs, les ONG alertent régulièrement sur les violences qui accompagnent les arrestations en pleine mer des embarcations de migrants par les autorités libyennes. Les navires humanitaires qui mènent des sauvetages dans les eaux internationales sont également la cible d'intimidations.

Sur l'année 2025, plus de 27 100 migrants ont ainsi été interceptés en mer par

les autorités libyennes alors qu'ils tentaient de rejoindre les côtes européennes, selon les chiffres de l'OIM.

MADAGASCAR

Un bateau de migrants en route vers Mayotte intercepté au large de Nosy Be

Au nord-ouest de Madagascar, est une région d'où l'on tente régulièrement, ces derniers mois, de rejoindre clandestinement Mayotte. Dimanche 12 juillet 2026, 22 personnes ont été interceptées par la Marine nationale au large de Nosy Be. Parmi elles, des femmes et des enfants. Les autorités n'ont pas précisé la destination. Les 22 passagers ont été remis à la police nationale. Les investigations doivent désormais permettre d'identifier les organisateurs de la traversée car derrière ces départs, ce sont bien des réseaux de passeurs qui opèrent. Sollicitée par RFI, la Marine nationale malgache n'a pas souhaité répondre aux questions.

En janvier 2026, à quelques kilomètres de là, la gendarmerie avait déjà arraisonné une embarcation similaire. À bord : 19 jeunes Malgaches qui tentaient de rejoindre clandestinement Mayotte, département français à quelques centaines de kilomètres au nord. Ces traversées, la Marine nationale malgache le rappelle, sont extrêmement dangereuses. Les embarcations ne répondent à aucune norme de sécurité. Les risques de naufrage sont élevés. Dans la région de Nosy Faly, non loin de là, plusieurs drames mortels ont déjà eu lieu ces dernières années.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/72474/madagascar--un-bateau-de-migrants-en-route-vers-mayotte-intercepte-au-large-de-nosy-be>

MAURITANIE

Plus de 200 migrants secourus en deux jours, 120 portés disparus

Selon les garde-côtes mauritaniens, plusieurs opérations de secours ont eu lieu ces derniers jours dans l'océan Atlantique. La dernière opération remonte au samedi 18 juillet. Ce jour-là, 179 personnes (dont quatre femmes et sept enfants) ont été secourues à la mi-journée au large de Nouadhibou, dans le nord de la Mauritanie. Les migrants, étaient majoritairement originaires du Sénégal, quelques Gambiens, des Ghanéens et deux Maliens étaient aussi à bord. Ils étaient partis du Sénégal.

La veille, 37 personnes ont été secourues - 22 Sénégalais, sept Gambiens et huit Guinéens. Selon les garde-côtes, l'embarcation en question était recherchée depuis deux jours. Elle a été retrouvée "*dans une situation très dangereuse et sur le point de couler*". Un cadavre a aussi été retrouvé dans le canot. Et selon les témoignages des passagers, il y avait environ 160 personnes à son bord. Il y a donc environ 120 exilés portés disparus, selon les garde-côtes. Les migrants ont raconté que l'embarcation, partie de Bangul, en Gambie, faisait route vers les Canaries quand le bateau est tombé en panne. Ils ont ensuite été en manque de carburant. Le bateau a donc dérivé pendant environ 25 jours dans les eaux internationales avant d'entrer dans les eaux mauritaniennes.

Les survivants ont raconté qu'après seulement "*dix jours de navigation*", l'eau et la nourriture étaient complètement épuisées. Ils ont dû boire de l'eau de mer et survivre dans des conditions humaines extrêmement difficiles. Sept personnes, y compris deux femmes et deux hommes, ont été urgemment transportées à l'hôpital pour recevoir des soins médicaux. Les opérations de recherche sont toujours en cours pour les passagers

restants sur le bateau disparu.

Ces deux opérations de sauvetage mettent fin à une période d'accalmie. Depuis plusieurs semaines, aucune opération n'avait eu lieu au large de la Mauritanie. La dernière opération menée par les garde-côtes remontent au 11 juin. À cette période, les opérations de sauvetage avaient été nombreuses. Plus de 1 200 exilés avaient été secourus entre le 11 juin et le 28 mai, représentant la quasi-totalité des sauvetages depuis le début de l'année.

Et sur la route des Canaries, le nombre d'arrivées continue de baisser. Entre le 1er janvier et le 15 juillet 2026, 4 440 migrants sont arrivés dans l'archipel espagnol. Au lieu de 11 454 exilés arrivés durant la même période en 2025.

SENEGAL

Interception de 89 migrants au large de Saint-Louis

Jeudi 16 juillet 2026, la marine sénégalaise a secouru 89 migrants en mer avant de les remettre à la Division nationale de lutte contre la traite de personnes (DNLT) de Saint-Louis (nord du Sénégal), jeudi 16 juillet. Au total, ils étaient 95 personnes à bord d'une pirogue en direction des Îles Canaries, dont six passeurs. Les passagers étaient partis de la ville côtière de Bétenty, dans le sud du pays à près de 300 km de Saint-Louis, dans la nuit du dimanche 12 au lundi 13 juillet.

"L'embarcation a été déroutée en raison de la panne des deux moteurs hors-bord". Les passagers ont également rapporté que "les capitaines ainsi que le matériel de navigation avaient été transférés sur de petites pirogues", abandonnant le bateau qui a fini par échouer "sur la plage de l'Hydrobase à Saint-Louis".

Parmi les 89 personnes rescapés, on compte 77 sénégalais, sept Gambiens, deux Guinéens, deux Nigériens et un Malien. Cinq femmes font partie des passagers. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes de cette tentative de traversée et identifier les organisateurs du réseau.

TUNISIE

Au premier semestre 2026, 3 295 migrants ont bénéficié d'un "retour volontaire" de l'OIM

L'Organisation internationale des migrations (OIM) en Tunisie a annoncé, vendredi 17 juillet 2026, avoir assisté 3 295 migrants dans le cadre de son programme d'aide au "retour volontaire" et à la réintégration (ARVR) au cours du premier semestre 2026.

Du 1er janvier au 30 juin, des "retours volontaires" ont été organisés vers 32 pays d'origine au moyen de cinq vols charters et de 182 vols commerciaux. D'après l'agence onusienne, les principaux pays de retour étaient la Guinée (26%), la Côte d'Ivoire (19%) et le Cameroun (9%). Cette assistance a concerné 71% d'hommes adultes, 18% de femmes adultes, 6% de garçons et 5% de filles.

Depuis 2023 et la montée des violences en Tunisie à l'encontre des Subsahariens, plus de 21 500 migrants ont bénéficié de ce programme *"tout en favorisant leur réintégration durable dans leurs communautés d'origine dans 41 pays différents grâce à 45 vols charters et 1 144 vols commerciaux"*, précise l'OIM.

Le dispositif du "retour volontaire" et réintégration est mené dans le cadre d'une collaboration étroite entre l'OIM en Tunisie, les autorités tunisiennes et les partenaires nationaux concernés, les représentations diplomatiques et consulaires des pays d'origine et grâce au *"soutien de bailleurs de fonds : Union européenne, l'Autriche, la France, l'Italie, Pays-Bas, la République tchèque, Royaume Uni, la Suisse et de la Suède"*. En parallèle, le gouvernement tunisien met aussi en place des vols « *retour volontaire* » depuis un an, censé compléter ceux de l'OIM. Mais à la différence des vols opérés par l'agence onusienne, ceux gérés par l'État tunisien ne sont pas accompagnés d'une aide financière pour la réintégration dans les pays d'origine.

Depuis son lancement en juillet 2025, près de 5 000 migrants sont retournés dans leur pays d'origine via ce programme tunisien. Et le rythme des retours s'est encore intensifié ces dernières semaines avec *"initialement un vol par mois, puis deux, puis un par semaine, puis deux"* et désormais *"quasiment tous les jours des vols dédiés"*, d'après le porte-parole de la Garde nationale tunisienne.

"Il n'y a rien de moins volontaire que les 'retours volontaires'"

La très forte augmentation des demandes de *"retours volontaires"* s'explique notamment par la considérable détérioration des conditions de vie des migrants en Tunisie. Depuis 2023 et le discours anti-migrants du président tunisien, la vie des exilés désirant rejoindre les côtes européennes en traversant la Méditerranée au départ de ce pays de transit *"empire de jour en jour"*. Sans possibilité de travailler ou de se loger, ces migrants d'Afrique subsaharienne sont acculés dans une extrême pauvreté. La majorité d'entre eux vivent dans des champs d'oliviers à al-Amra dans la région de Sfax - bien qu'il leur soit désormais formellement interdit d'installer ces campements informels dans la zone. Leurs tentes sont régulièrement brûlées par la Garde Civile.

Outre les sanctions économiques, les migrants sont aussi la cible d'arrestations arbitraires, de condamnations pour « séjour irrégulier », de rafles. Depuis plusieurs années, ils sont aussi violemment interceptés en mer Méditerranée, puis expulsés dans le désert, vers les zones frontalières de la Libye et de l'Algérie. *"Ici, il y a beaucoup d'agressions, de vols, de viols de femme et d'hommes... Moi-même, j'ai été kidnappé et séquestré"*.

Dans ce contexte, le recours de plus en plus massif aux *"retours volontaires"* ne fait pas l'unanimité. *"Il n'y a rien de moins volontaire que les 'retours volontaires'"*, estimait un enseignant chercheur au Collège d'Europe en Pologne. Les migrants sont *"acculés"* et les *"expulsions"* ne disent pas leur nom. Selon les deux chercheurs, ces programmes de *"retours volontaires"* s'inscrivent dans une politique d'externalisation du contrôle des frontières par l'Union européenne (UE) qui exerce une forte pression sur ces pays tiers, en échange de contreparties, afin qu'ils gèrent la migration en son nom.

Des migrants victimes de "détention arbitraire, d'expulsions collectives et de traite des êtres humains"

Dans un communiqué publié jeudi 16 juillet 2026, des experts de l'ONU ont exprimé *"leur profonde préoccupation"* concernant la situation des migrants en Tunisie. Ils font état d'informations selon lesquelles *"plus de 7 400 personnes, principalement originaires d'Afrique subsaharienne, auraient été victimes d'un système de détention arbitraire, d'expulsions collectives et de traite des êtres humains systématiques à la frontière tuniso-libyenne et en Libye depuis juin 2023 au moins"*.

Les 14 experts, qui agissent sur mandat du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies mais ne s'expriment pas au nom de l'organisation, indiquent que ces pratiques impliqueraient même *"des forces de sécurité tunisiennes ainsi que des acteurs étatiques et non étatiques libyens"*. *"Selon les témoignages reçus, les personnes détenues seraient battues et maltraitées par du personnel en uniforme utilisant des pistolets à impulsion électrique [tasers], des barres de fer, des chiens et des menaces d'armes à feu afin de les intimider et de les punir"*, détaillent-ils.

Ces migrants, réfugiés et demandeurs d'asile *"subiraient des fouilles répétées, des humiliations et la confiscation de leurs effets personnels, notamment de leurs téléphones et documents d'identité, tout en étant privés d'un accès adéquat à la nourriture et aux soins médicaux"*, ajoutent-ils, faisant également état de *"viols"* et *"graves violences physiques"*. Beaucoup seraient aussi *"traités comme des marchandises et acheminés à travers la frontière tuniso-libyenne en échange d'argent, de carburant, de haschisch ou d'autres formes de paiement à des fins d'exploitation, notamment de travail forcé, d'exploitation sexuelle, d'esclavage sexuel et d'enlèvement contre rançon"*.

Alertant sur le fait que ces allégations *"pourraient constituer de graves violations du droit international des droits de l'Homme"*, les experts de l'ONU ont appelé la Tunisie et la Libye *"à mener sans délai des enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces"*, et à *"assurer aux victimes un accès effectif à des recours juridiques"*. Ils ont annoncé avoir pris contact avec ces deux gouvernements au sujet de ces allégations.

Les accusations portées par les experts de l'ONU ne sont pas nouvelles. Les migrants interceptés en mer ou arrêtés sur terre sont envoyés manu militari à la frontière libyenne, d'où ils sont ensuite récupérés par des Libyens et transférés dans des prisons du pays. Plusieurs témoignages évoquent également des échanges d'argent au moment du transfert des migrants de la Tunisie vers la Libye. Un petit sac noir, contenant des billets, serait transmis par les Libyens aux Tunisiens. Les violences exercées par les Tunisiens envers les Subsahariens ont été dénoncées à plusieurs reprises par des ONG, et des migrants eux-mêmes

"L'UE complice de violations graves du droit international"

Malgré ces allégations, l'Union européenne (UE) n'entend pas mettre fin à son partenariat avec la Tunisie centré sur la lutte contre l'immigration irrégulière, et signé à l'été 2023. Les garde-côtes tunisiens, formés notamment par l'UE, sont désormais chargés d'intercepter les migrants en mer en route vers l'Europe - sur le même modèle que l'accord signé avec la Libye en 2017.

Fin juin, Ursula von der Leyen s'est félicitée d'une chute de 97% des arrivées de migrants en Europe en provenance de Tunisie, dans une lettre envoyée aux dirigeants européens. Forte de ces chiffres, l'UE souhaite renforcer sa coopération avec la Tunisie. La présidente de la Commission a annoncé la livraison prochaine de trois nouveaux *"navires de recherche et de sauvetage"* aux garde-côtes tunisiens, qui permettront de *"renforcer encore les capacités opérationnelles"*.

Lors du troisième anniversaire de l'accord conclu entre Tunis et Bruxelles, le mercredi 16 juillet, une cinquantaine d'ONG - dont Amnesty International et Human Rights Watch (HRW) - ont, une nouvelle fois exhorté l'UE à suspendre sa coopération avec la Tunisie en raison des *"graves violations des droits humains"* que subissent les exilés dans ce pays. L'entente ayant *"alimenté et normalisé"* les violations des droits des migrants par les autorités.

"Les mesures de contrôle des frontières financées dans le cadre du mémorandum, ainsi que leur lien avec des violations documentées des droits humains, notamment lors des interceptions en mer soutenues par l'UE, soulèvent de graves préoccupations quant au risque que l'Union européenne soit complice de violations graves du droit international des réfugiés" écrivent les ONG.

<https://www.amnesty.fr/communiqués/ue-tunisie-trois-années-de-coopération-entre-lue-et-la-tunisie-en-matière-de-migration/>

Asie

MYANMAR

Plus de 500 disparus au large du Myanmar

Plus de 500 réfugiés rohingyas pourraient avoir trouvé la mort dans deux naufrages présumés survenus ces derniers jours au large du Myanmar, ont annoncé jeudi le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations, évoquant l'une des pires tragédies maritimes touchant cette minorité musulmane apatride ces dernières années.

Selon des informations préliminaires recueillies par les deux agences, les embarcations avaient quitté à la fin du mois de juin l'État de Rakhine, dans l'ouest du Myanmar, avec à leur bord principalement des réfugiés rohingyas. Certains passagers auraient également voyagé depuis les camps de Cox's Bazar, au Bangladesh voisin, qui accueillent près d'un million de membres de cette communauté ayant fui les violences au Myanmar.

Le premier bateau, transportant environ 250 personnes, a cessé toute communication peu après son départ. Le second, à bord duquel se trouvaient quelque 280 passagers, aurait sombré le 8 juillet 2026 au large de la région d'Ayeyarwady, dans le sud du pays.

Si les circonstances exactes des deux drames et le bilan humain restent à confirmer, le HCR et l'OIM se sont dits « *gravement préoccupés par les pertes humaines potentiellement dévastatrices* » qu'ils pourraient avoir provoquées.

Ces naufrages présumés s'inscrivent dans une détérioration continue de la situation des Rohingyas, contraints de prendre la mer malgré les risques croissants. Selon le HCR, près de 900 réfugiés rohingyas sont morts ou ont disparu dans le nord de l'océan Indien en 2025, alors que plus de 6 500 personnes avaient tenté cette année-là la traversée vers la Malaisie ou l'Indonésie à bord d'embarcations souvent surchargées et précaires.

Si les deux naufrages sont confirmés, ils viendraient s'ajouter aux 300 personnes déjà signalées comme mortes ou disparues en mer d'Andaman et dans le golfe du Bengale depuis le début de l'année, parmi lesquelles des Rohingyas et des ressortissants bangladais.

Les deux agences soulignent que ces traversées ont eu lieu en dehors de la saison habituelle de navigation, lorsque les conditions météorologiques sont particulièrement dangereuses. Les pluies torrentielles et les inondations qui ont récemment frappé la région auraient encore accru les risques. Pour le HCR et l'OIM, ces départs témoignent avant tout d'un désespoir grandissant. « *L'intensification du conflit et la*

dégradation de la situation humanitaire au Myanmar, combinées au manque d'aide et de perspectives dans les camps de réfugiés au Bangladesh, poussent un nombre croissant de personnes à entreprendre de périlleuses traversées ».

Depuis le coup d'État militaire de 2021, le Myanmar s'enfonce dans une guerre civile qui a encore aggravé la situation des Rohingyas, déjà privés depuis des décennies de citoyenneté et de nombreux droits fondamentaux. Dans les camps du Bangladesh voisin, les réductions de l'aide humanitaire et l'absence de perspectives de retour ou de réinstallation alimentent également les départs.

Face à cette situation, le HCR et l'OIM appellent à des efforts régionaux et internationaux « *plus soutenus* » afin de prévenir de nouvelles tragédies. Les deux organisations ont salué la « *générosité remarquable* » du Bangladesh, tout en réclamant un soutien international durable en faveur des réfugiés rohingyas et des communautés qui les accueillent.

En parallèle, elles affirment travailler avec les autorités de la région pour renforcer la protection des réfugiés, migrants et apatrides empruntant les principales routes migratoires d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, avec un objectif immédiat : empêcher que la mer ne continue d'engloutir ceux qui n'ont nulle part où aller.

https://news.un.org/fr/story/2026/07/1159164?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=6065ce35e3-EMAIL_CAMPAIGN_2026_07_17_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-6065ce35e3-107916625

AMERIQUE

MEXIQUE

Le Mexique annonce des poursuites pénales contre l'ICE après la mort de ses ressortissants aux États-Unis

Après la mort d'un mexicain de 52 qui, résidant aux États-Unis depuis 35 ans, abattu par des agents, alors qu'il n'était pas la cible de l'opération de la police de l'immigration américaine (ICE) à Houston, dans le Texas, le gouvernement mexicain, le 10 juillet, présente la mesure comme une offensive juridique et diplomatique concrète nécessaire après 11 approches diplomatiques restées sans réponse. Dès lundi 13 juillet 2026, selon le ministre des Affaires étrangères, partiront des plaintes pénales pour la mort des Mexicains aux États-Unis, ainsi que des procédures civiles contre les entreprises sous-traitées par l'ICE pour gérer les centres de détention de personnes migrantes.

« C'est une décision qui arrive un peu tard, analyse une docteure en relations publiques et gérante de l'organisation Agenda Migrante. Les lettres diplomatiques étaient insuffisantes, car le seul moyen que nous ayons vu jusqu'à présent pour faire reculer ou annuler les décisions de Donald Trump est la voie judiciaire. La diplomatie importe peu à Donald Trump ; il se moque des relations internationales. En somme, la seule chose qui compte réellement, c'est la loi, car elle peut contraindre les autorités américaines à adopter un comportement différent. »

Le gouvernement enverra une plainte pour homicide pour chacun des 17

Mexicains décédés aux États-Unis aux mains de l'ICE. Trois d'entre eux ont été abattus par balles, les 14 autres étant décédés dans des centres de détention gérés par des entreprises privées. L'effort sert avant tout à faire la lumière sur ces cas : *« Cela prendra du temps, conformément aux délais des tribunaux américains, cela peut être long. Mais sans aucun doute, cela peut produire des effets et amener les autorités à donner des instructions ou à prendre des mesures dans ces centres de détention. »*

Avec ces actions, le Mexique ouvre la voie à d'autres actions collectives. À ce jour, sous l'administration Trump, 53 personnes sont mortes à la suite d'interventions de la police migratoire aux États-Unis.

<https://www.rfi.fr/am%C3%A9riques/20260711-le-mexique-annonce-des-poursuites-p%C3%A9nales-contre-l-ice-apr%C3%A8s-la-mort-de-ses-ressortissants-aux-%C3%A9tats-unis>

USA

Amnesty dénonce une quatrième expulsion de migrants par les États-Unis vers un pays africain

Selon l'ONG, onze personnes sont arrivées le 8 juillet 2026 sur le sol de l'Eswatini. Amnesty demande aux autorités du pays de révéler l'identité de ces personnes, où elles sont détenues et quel est le fondement juridique de leur détention. Pour Amnesty, ces transferts, déjà observés au Soudan du Sud, au Ghana, au Cameroun, sont illégaux parce qu'ils ne respectent pas les garanties procédurales prévues par le droit international.

Le chargé de la campagne régionale pour Amnesty pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe, rappelle que les Etats d'africains devraient refuser de participer à cette politique américaine et que la Commission africaine des droits humains et des peuples s'est prononcée en ce sens. *« La Commission africaine des droits humains et des peuples a qualifié ces expulsions de violation de la Charte africaine, parce qu'elles sont contraires à des principes fondamentaux : le droit d'un individu à faire un recours contre son expulsion, mais aussi le droit d'être protégé contre le risque de refoulement. C'est-à-dire se retrouver transféré vers un pays où il y a un risque réel de violations des droits humains. »*

Cette prise de position de la Commission africaine est *« très encourageante »*, mais elle ne doit pas restée isolée. *« Nous appelons également les communautés économiques régionales, qu'il s'agisse de la SADC ou de tout autre pays ou communauté régionale — à qualifier ces expulsions pour ce qu'elles sont : des pratiques abusives et totalement contraires aux droits humains. Et à veiller à ne pas devenir les récepteurs ou les hôtes d'une externalisation des obligations en matière de droits humains qu'il incombe à chaque État de respecter. »*

<https://www.rfi.fr/afrique/20260713-amnesty-d%C3%A9nonce-une-quatri%C3%A8me-expulsion-de-migrants-par-les-%C3%A9tats-unis-vers-un-pays-africain>

INTERNATIONAL

SONDAGE : LE SOUTIEN AUX REFUGIES RESTE SOLIDE, MAIS LA CONFIANCE DANS L'ASILE S'EFFRITE

L'opinion publique ne tourne pas le dos aux réfugiés. Malgré la montée des discours anti-immigration et les crises économiques, une large majorité continue de défendre le droit de ceux qui fuient la guerre ou les persécutions à trouver refuge dans un autre pays. Mais derrière ce consensus de principe, une autre réalité s'impose : la confiance dans les systèmes d'asile s'érode.

C'est le principal enseignement d'une enquête mondiale d'Ipsos, publiée mardi 14 juillet 2026 avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Réalisée dans **29 pays**, l'étude montre que 66 % des personnes interrogées soutiennent le droit des réfugiés à bénéficier d'une protection à l'étranger, soit un niveau quasiment inchangé par rapport à 2025 et proche de celui observé avant la pandémie.

« À l'heure où les conflits, la violence et les persécutions continuent de déraciner des millions de personnes, et alors même que la question de l'asile est politisée et manipulée, il est encourageant de constater que le soutien à la protection des réfugiés reste solide », s'est félicitée la directrice des relations extérieures du HCR.

Mais cette adhésion ne signifie pas que les inquiétudes se dissipent. Pour une majorité des personnes interrogées, le débat ne porte plus tant sur la nécessité de protéger les réfugiés que sur la manière dont les États gèrent l'asile, contrôlent leurs frontières et organisent l'intégration.

Les écarts entre pays restent importants. La Suède et les Pays-Bas affichent le niveau de soutien le plus élevé (78 %), devant l'Espagne (76 %). L'Australie, le Brésil et les États-Unis sont les pays où les personnes interrogées jugent le plus positivement la contribution des réfugiés à la société. Plus frappante encore est l'évolution observée dans certains pays : au Japon, le soutien est passé de 23 % en 2019 à 64 %, tandis qu'en France il est monté de 43 % à 68 %.

Le débat se déplace vers les systèmes d'asile

L'enquête met en lumière un glissement du débat public.

Plus de 60 % des personnes interrogées estiment que nombre de demandeurs d'asile sont avant tout motivés par des perspectives économiques ou l'accès aux prestations sociales, plutôt que par un besoin réel de protection. Près d'une personne sur deux (49 %) considère également que les frontières devraient être fermées aux réfugiés.

Ces perceptions sont alimentées par plusieurs facteurs, notamment l'image des demandeurs d'asile, la couverture médiatique et l'expérience personnelle des personnes interrogées.

« Les gens continuent de soutenir la protection de ceux qui sont contraints de fuir. Cela n'a pas beaucoup changé », a résumé le directeur général d'Ipsos au Royaume-Uni. *« Mais le débat ne porte plus sur la nécessité de protéger les réfugiés ; il s'oriente désormais vers les systèmes, leur mise en œuvre et le partage des responsabilités ».*

La génération Z, plus ouverte

L'étude confirme également un clivage générationnel. Les membres de la génération Z nés entre 1997 et 2012 se montrent systématiquement plus favorables à l'accueil des réfugiés que leurs aînés. Près de la moitié d'entre eux (49 %) estiment que les réfugiés parviendront à s'intégrer dans leur pays d'accueil, contre 39 % des baby-boomers.

Les plus jeunes sont également moins enclins à soutenir la fermeture des frontières ou à mettre en doute les motivations des demandeurs d'asile. Les interrogations sur l'intégration et le fonctionnement des politiques d'asile demeurent toutefois présentes dans toutes les générations.

Alors que les financements humanitaires s'amenuisent, l'enquête révèle enfin une évolution des attentes du public. Les personnes interrogées souhaitent davantage voir les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales jouer un rôle accru dans la protection des réfugiés, tandis que la part de celles qui estiment que cette responsabilité incombe d'abord aux pays les plus riches recule sensiblement.

[https://news.un.org/fr/story/2026/07/1159148?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=1184a585a5-](https://news.un.org/fr/story/2026/07/1159148?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=1184a585a5-EMAIL_CAMPAIGN_2026_07_15_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-1184a585a5-107916625)

[EMAIL_CAMPAIGN_2026_07_15_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-1184a585a5-](https://news.un.org/fr/story/2026/07/1159148?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=1184a585a5-EMAIL_CAMPAIGN_2026_07_15_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-1184a585a5-107916625)

[107916625](https://news.un.org/fr/story/2026/07/1159148?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=1184a585a5-EMAIL_CAMPAIGN_2026_07_15_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-1184a585a5-107916625)

<https://news.un.org/fr/story/2025/06/1156546>

Quel sort pour les trois millions d'Afghans contraints de rentrer dans leur pays ?

L'ONU le répète : l'Afghanistan reste l'un des pays les plus dangereux au monde. Dangereux pour les femmes, privées de la quasi-totalité de leurs droits. Dangereux aussi pour les anciens fonctionnaires, les ex-militaires de l'ancien régime, les journalistes ou encore les militants des droits humains.

Les Nations Unies l'ont documenté : les retours ne sont pas sûrs. Des rapatriés ont été arrêtés arbitrairement et certains ont été torturés. D'où l'appel de l'ONU à suspendre les expulsions au nom d'un principe simple : celui du « *non-refoulement* ». Autrement dit, le droit international interdit le renvoi d'une personne vers un pays où elle risque des persécutions. C'est aujourd'hui le cas de l'Afghanistan.

Malgré ces risques, plusieurs pays européens envisagent de reprendre les expulsions. Cette semaine, le commissaire européen chargé des migrations a été auditionné par les eurodéputés dans un climat tendu. En cause : l'invitation, le 23 juin 2026 près de Bruxelles, d'une délégation talibane, à l'initiative d'une quinzaine d'États membres. La Belgique ou encore la Suède souhaitent pouvoir expulser les Afghans condamnés pour des faits de crimes en Europe. Cela concernerait, selon plusieurs sources, « *quelques centaines* » de personnes. Mais des ONG et plusieurs eurodéputés dénoncent cette évolution.

Au-delà des risques pour la sécurité des personnes expulsées, ils s'inquiètent des discussions engagées avec les talibans. « *On ne peut pas, d'un côté, défendre les droits humains et, de l'autre, négocier avec un régime accusé de les bafouer* », résume une eurodéputée belge.

Discuter avec les talibans n'est-il pas déjà une forme de reconnaissance ? L'organisation des retours implique en effet des interlocuteurs officiels en Afghanistan. Or, la position des Vingt-Sept est claire : l'Union européenne n'entretient pas de relations

diplomatiques avec les talibans. Dans les faits pourtant, l'unité européenne se fissure. Fin 2025, l'Allemagne a accepté, pour la première fois, l'installation à Bonn et à Berlin de diplomates afghans nommés par les talibans. Depuis, au moins 50 Afghans ont été expulsés du pays.

La question des retours des Afghans dépasse largement le cadre européen. Selon le HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés, 1,1 million d'Afghans devraient rentrer cette année du Pakistan. Ils seraient plus de 1,6 million à revenir d'Iran. La majorité de ces personnes vivent à l'étranger depuis parfois 40 ans. Beaucoup ont des enfants nés hors d'Afghanistan. Le Pakistan et l'Iran justifient cette politique par le poids que représentent ces réfugiés pour leur économie. Au total, trois millions de retours sont attendus en 2026.

Ces trois millions de retours s'ajouteraient aux six millions d'Afghans déjà revenus depuis 2023. C'est aussi un défi majeur pour le régime taliban. Dans un pays de 43 millions d'habitants, l'aide internationale s'est effondrée. L'économie, le système de santé, l'éducation et l'emploi sont déjà sous forte pression. Les ONG, elles aussi, travaillent désormais sous une surveillance étroite.

Résultat : les Afghans vivant à l'étranger se retrouvent pris en étau, entre des pays qui veulent accélérer leur départ et un Afghanistan qui semble incapable de les accueillir.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/l-asie-en-mouvement/20260717-quel-sort-pour-les-trois-millions-d-afghans-contraints-de-rentre-dans-leur-pays>